

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 5 juin 2023 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 5 juin 2023.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of June 5, 2023.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil tenues les 1^{er} et 12 mai 2023 à 19 h et à 9 h 30, soient approuvés tels que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versés aux archives de l'arrondissement.

That the minutes of the regular and special sittings of the council held on May 1 and May 12, 2023 at 7 p.m. and 9:30 a.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough.

10.05 Correspondance / Dépôt de documents

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155009

Que soit déposé le rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2022.

That be tabled the report by the Mayor on the Borough's financial situation as of December 31, 2022.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155016

Que le conseil d'arrondissement proclame le 26 juin comme étant la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

That the Borough Council proclaim June 26 as National Wellness Awareness Day for Cancer Patients.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991006

Que le conseil d'arrondissement approuve la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme « Initiative montréalaise de soutien au développement social local ». Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville. D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 6 juin 2023 au 30 juin 2024, entièrement financée par la Ville centre. Que cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

That the Borough Council approve the agreement to be reached between the City and the organization Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal within the program "Initiative montréalaise de soutien au développement social local". That Mrs. Louise Zampini, head of division, Culture, Libraries Social Development, be authorized to sign the agreement on behalf of the City. To grant to this organization a financial contribution of \$31,113 for the period from June 6, 2023 to June 30, 2024 entirely paid by the central City. That this expense be charged according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

20.02 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1234991005

Que le conseil accorde un soutien financier totalisant la somme de 123 360 \$ aux cinq organismes suivants dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville MTESS 2018-2023). D'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. Que madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de l'arrondissement. Que ces subventions, entièrement assumée par l'agglomération, soient payées selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council grant a financial support totalizing an amount of \$123,360 to the following five organizations within the Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). To approve the five draft agreements between Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions for the payment of this financial support. To approve the five draft agreements between Ville de Montréal and these organizations, establishing the terms and conditions for the payment of this financial support. That Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social Development, be authorized to sign the agreements on behalf of the Borough. That these subsidies, entirely paid by the agglomeration, be payable according to the financial information described in the decision-making documents.

20.03 Autres affaires contractuelles

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155011

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets au coût total de 1 810,86 \$ taxes incluses, à même le budget de fonctionnement 2023, pour le Gala Accolades 2023 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023 et autorise monsieur le maire Dimitrios (Jim) Beis, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques, à y assister. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the purchase of five (5) tickets at a cost of \$1,810.86 taxes included, from the 2023 operating budget, for the Gala Accolades 2023 of the West Island of Montreal Chamber of Commerce which will take place on Thursday June 8, 2023 and authorize Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District Mrs. Catherine Clément-Talbot, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District Mr. Benoit Langevin, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District Mr. Chahi Tarakjian, to attend the event. That this expense be payable according to the financial information mentioned in the decision-making document.

20.04 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936008

Octroi du contrat **ST-23-03**, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023.

Grant contrat number **ST-23-03** for sidewalk and curb repair works on various streets in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2023.

20.05 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1236936009

Que soit annulé le processus d'appel d'offres SP-2023-08 et de rejeter la soumission reçue puisqu'une problématique est survenue au niveau des procédures administratives lors du processus de soumission.

To cancel the tendering process SP-2023-08 and reject the tenders received since a problem occurred with the administrative procedures during the tendering process.

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des travaux publics - 1233903004

Que le conseil d'arrondissement autorise le versement d'une contribution financière non récurrente de 21 500 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de trois (3) étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro, pendant l'été 2023. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council authorize the granting of a non-recurring financial contribution in the amount of \$21,500 to Regroupement des éco-quartiers in order to allow the hiring of three (3) students for the project Patrouille de sensibilisation environnementale « La Patrouille verte » in the Borough of Pierrefonds-Roxboro during the summer of 2023. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294011

Que le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada, ministère du Patrimoine canadien, une entente (accord de subvention) entre sa Majesté le Roi du chef du Canada et la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la Fête du Canada de Pierrefonds Roxboro le 1^{er} juillet 2023. Que ce soit approuvé le projet d'entente (accord de subvention) à cet effet. Que monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente (accord de subvention) au nom de la Ville.

That the Borough council ask the Government of Quebec the authorization to conclude with the Government of Canada, Department of Canadian Heritage, an agreement (grant agreement) between His Majesty the King in Right of Canada and Ville de Montréal - Borough of Pierrefonds-Roxboro in the context of Pierrefonds Roxboro July 1st, 2023 Canada Day. That be approved the draft agreement (grant agreement) for this purpose. That Mr. Jay-Sun Richard, head of division, Sports, Leasure and Installations, be authorized to sign said agreement (grant agreement) on behalf of the City.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

20.08 Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050006

Que le conseil d'arrondissement accepte l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} janvier au 30 décembre 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique. D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice par intérim - Développement du territoire et études techniques. D'autoriser l'affectation d'une somme de 72 250 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council accept the Borough of Lachine's offer for a period of one year (from January 1 to December 30, 2023), in accordance with Section 85.1 of the Charter of Ville de Montréal, Québec's metropolis, for the half-time loan of service of an economic development resource. To approve the partnership agreement project for this purpose and authorise its signature by Anne Castonguay, Director by interim - Territory Development and Technical Studies. To authorize the appropriation of a sum of \$72,250 from the budget of the Direction - Territory Development and Technical Studies to finance this expense. To charge this expense according to the financial information described in the decision-making document.

20.09 Affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1239916004

Que le conseil d'arrondissement exerce l'option de renouvellement prévue au contrat accordé à VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour une période d'un an, soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, au coût de 107 485,74 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 19-17701. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

That the Borough Council exercises the renewal option provided in the contract granted to VertCité (CRABE) for the realization of activities of the Éco-quartier program in the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a one-year period, from September 1, 2023 to August 31, 2024, at a cost of \$107,485.74, taxes included, according to public tender number 19-17701. To charge this expense according to the financial information mentioned in the decision-making summary.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1232155015

Que le conseil d'arrondissement accorde une subvention au montant de 300 \$ à l'école secondaire Pierrefonds Comprehensive High School afin de contribuer à offrir une bourse d'étude de 300 \$ à un étudiant résident de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour son rendement académique exceptionnel. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2023.

That the Borough Council grant a subsidy in the amount of \$300 to the Pierrefonds Comprehensive High School in order to provide a \$300 scholarship to one student resident of the Borough of Pierrefonds-Roxboro who has achieved an exceptional academic performance. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2023 operating budget.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs - 1238388005

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 747 862,14 \$ couvrant la période du 25 mars au 28 avril 2023 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2023 au montant de 7 365,99 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$747,862.14 for the period from March 25 to April 28, 2023, as well as the list of credit cards payments for the period from April 1 to April 30, 2023 in the amount of \$7,365.99.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1230207001

Que le conseil approuve la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2022 dans le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 comme détaillé aux tableaux joints au sommaire décisionnel.

That the Borough Council approve the sum allocation of the year 2022 balance brought forward to the ten-year programme of capital expenditures 2023-2032 as detailed in the tables attached to the decision-making summary.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1231294003

Que le conseil d'arrondissement autorise la Direction - Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent (100) bracelets donnant accès aux manèges Amusement Fun Show dans le cadre de la Fête du Canada 2023, du 28 juin au 2 juillet 2023, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Que soit imputé un montant maximal de 3 000 \$, taxes incluses, au budget de fonctionnement 2023. Que cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

That the Borough Council authorize the Direction - Culture, Sports, Leisure and Social Development, to purchase one hundred (100) wristbands giving access to the Amusement Fun Show Carnival rides within the framework of Canada Day 2023, from June 28 to July 2, 2023, in order to distribute them to community organizations in the Borough of Pierrefonds-Roxboro. That a maximum amount of \$3,000, taxes included, be charged to the 2023 operating budget. That this expense be payable according to the financial information mentioned in the decision-making document.

Territoire(s) concerné(s) : Ensemble du territoire - Ville centrale

40 – Réglementation

40.01 Règlement – Second projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728007

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-61 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « établissement avec salle de réception ou de banquet (5815) » dans la zone C-5-311. De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-61 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "establishment with reception or banquet hall (5815)" in zone C-5-311. To publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.02 Règlement - Second projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1238707008

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin d'y apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongée, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avant et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon et les portes de garage pour un bâtiment résidentiel. De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-62 modifying zoning by-law CA29 0040 in order to make various corrections and adjustments to the articles concerning the side setback of a semi-detached or contiguous building, detached platforms of a main building, front yard projections of a semi-detached, contiguous or 0 side setback dwelling, below-grade garages, waste compactors, minimum height of a coniferous tree, time limit for planting or replacing a tree, front yard and open space landscaping, development of a access aisles or landsite entrances, development of a buffer strip, and garage doors for a residential building. To publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

40.03 Règlement - Modification

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1238707010

Que le conseil refuse la demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491 pour les raisons suivantes : bien que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield soient situés dans la zone I-8-491, il n'est pas souhaitable d'intensifier les activités de type « c5c » afin d'y accueillir une station-service pour camions et véhicules lourds puisque lesdits lots sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » et par sa nature, l'usage proposé et l'équipement nécessaire à son fonctionnement (par exemple : réservoirs souterrains, tuyauteries souterraines, distributeurs de carburant) vont à l'encontre des objectifs de conservation de l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » quant à la pérennité de son écosystème et de son régime hydrique.

That the Council refuse the request to amend Zoning By-law number CA29 0040 in order to authorize the use "truck service station" in zone I-8-491 for the following reasons: although lots 1 898 907 and 3 978 056 at 3600, boulevard Pitfield are located in zone I-8-491, it is not recommended to intensify "c5c" type activities in order to accommodate a service station for trucks and heavy vehicles since said lots are located in the "La coulée verte du ruisseau Bertrand" ecoterritory and by its nature, the proposed use and the equipment required for its operation (e.g. underground tanks, underground piping, fuel dispensers) are contrary to the conservation objectives of the "La coulée verte du ruisseau Bertrand" ecoterritory with respect to the sustainability of its ecosystem and its water regime.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.04 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300004

Dérogation mineure au 3900, boulevard St-Charles visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un bâtiment commercial isolé, trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes.

Minor exemption at 3 900, boulevard St-Charles aiming to allow in the C-3-224 zone, for a for a business located in a detached commercial building, three signs displaying the drive-thru menu of a food service establishment instead of the maximum two signs permitted.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.05 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300005

Dérogation mineure au 4925, rue Évariste-Chaurette, visant à permettre dans la zone H1-3-167, pour l'agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, un coefficient d'occupation du sol (COS) de 0,50 au lieu du maximum permis de 0,45.

Minor exemption at 4925, rue Évariste-Chaurette aiming to allow in the H1-3-167 zone, for the extension of the second floor of a detached single-family residential dwelling, a floor area ratio (FAR) of 0.50 instead of the maximum permitted of 0.45.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.06 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300006

Dérogation mineure au 4413, rue Dupuis visant à permettre dans la zone H1-4-246, pour un bâtiment unifamilial isolé, une marge arrière de 3,08 m au lieu du minimum requis de 7 m.

Minor exemption at 4413, rue Dupuis aiming to allow in the H1-4-246, for a detached single-family dwelling, a rear setback of 3.08 m instead of the required minimum of 7 m.

District(s) : Cap-Saint-Jacques

40.07 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300007

Dérogation mineure au 13 057, boulevard Gouin Ouest visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, un compacteur à déchets installé à l'extérieur, en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principale du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure.

Minor exemption at 13 057, boulevard Gouin Ouest aiming to allow in the C-5-311 zone, for a detached commercial building, a trash compactor installed outdoors, in a side yard and with a setback less than 6 m from the main building façade, instead of an indoor facility.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.08 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1235300008

Dérogation mineure au 5267, rue de l'Armoise visant à permettre dans la zone H3-6-347, pour un bâtiment résidentiel contigu, un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte.

Minor exemption at 5267, rue de l'Armoise aiming to allow in the H3-6-347 zone, for a contiguous residential building, metal roofing material different from other consecutive units with asphalt shingle material.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728012

P.I.I.A. - Agrandissement d'un bâtiment unifamilial, situé au 11, 14^e Rue, sur le lot 1 390 271 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. - Extension of a single-family dwelling located at 11, 14^e Rue, on lot 1 390 271 of the Quebec cadastre.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.10 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728013

P.I.I.A. - Agrandissement du bâtiment unifamilial situé au 19, 11^e Avenue, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042.

S.P.A.I.P. - Extension of the single-family building located at 19, 11^e Avenue, by virtue of the Site Planning and Architectural Integration Program By-law CA29 0042.

District(s) : Bois-de-Liesse

40.11 Urbanisme - Autre sujet

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1238707009

Que soit modifiée la politique de participation citoyenne de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'exclure de ladite politique les projets d'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

That be modified the citizen participation policy of the Borough of Pierrefonds-Roxboro in order to exclude from said policy housing projects intended for persons in need of assistance, protection, care or lodging, notably within the framework of a social housing program implemented in accordance with the Act respecting the Société d'habitation du Québec (chapter S-8).

40.12 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1233050005

Que soit approuvé, tel que soumis, le procès-verbal de la réunion du Comité de circulation et de sécurité routière tenue le 2 mai 2023.

Que l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

Que le règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro soit modifié comme suit :

1. Aménagement d'une piste cyclable en chaussée désignée sur le boulevard Gouin Ouest et rue de la Morandière

Que soient enlevés sur le boulevard Gouin Ouest, entre l'avenue du Château-Pierrefonds et la rue Pilon, les panneaux D-440-1 « Chaussée désignée pour automobiles et cyclistes » (dix panneaux du côté nord et sept du côté sud) et de les remplacer par des panneaux avec le nouveau visuel D-270-7-D « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (Référence au Tome V : 3.34.2).

Note : Échéance à respecter pour rendre cette signalisation conforme aux normes sur l'ensemble de notre arrondissement : juin 2029.

Que soit installée à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière ainsi que près du 18923, boulevard Gouin Ouest, la signalisation conforme suivante adaptée du dessin normalisé de Transports Québec, Tome V ch7 006 « Signalisation d'un passage de piste cyclable sur la chaussée » :

Du côté **nord** du boulevard Gouin Ouest, à l'est de la traverse cyclable, les panneaux :

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);

- « Panonceau d'emplacement » (D-240-P-10) utilisé avec les panneaux D-270 pour indiquer l'endroit où le passage pour cyclistes est situé;
- « Identification d'une voie cyclable » (I-105) identifiant le chemin cyclo-pédestre;
- « Panonceau de direction » (I-240-P-3-G) pour indiquer la direction à suivre pour accéder au chemin cyclo-pédestre est à gauche.

Du côté **nord** du boulevard Gouin Ouest, à 30 m à l'est de la traverse cyclable, les panneaux :

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceau de distance de danger » (D-245-P) pour indiquer la distance à parcourir avant d'atteindre la traverse cyclable.

Que soit installée à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière, ainsi que près du 18923, boulevard Gouin Ouest, la signalisation conforme suivante adaptée du dessin normalisé de Transports Québec, Tome V ch7 006 « Signalisation d'un passage de piste cyclable sur la chaussée » :

Du côté **sud** du boulevard Gouin Ouest et à l'ouest de la traverse cyclable, les panneaux:

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceaux d'emplacement » (D-240-P-10) utilisé avec les panneaux D-270 pour indiquer l'endroit où le passage pour cycliste est situé;
- « Identification d'une voie cyclable » (I-105) identifiant le chemin cyclo-pédestre;
- « Panonceau de direction » (I-240-P-3-D) pour indiquer la direction à suivre pour accéder au chemin cyclo-pédestre est à droite.

Du côté **sud** du boulevard Gouin Ouest, à 30 m à l'est de la traverse cyclable, les panneaux:

- « Passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes » (D-270-7-D);
- « Panonceaux de distance de danger » (D-245-P) pour indiquer la distance à parcourir avant d'atteindre la traverse cyclable.

Que soient installés du côté sud du boulevard Gouin Ouest, en arrivant du chemin cyclo-pédestre à la traverse cyclable du boulevard Gouin Ouest, les panneaux:

- « Arrêt » (P-10, 450 x 450 mm) pour indiquer aux cyclistes l'obligation d'arrêter avant de traverser le boulevard.

Les passages pour cyclistes doivent être détaillés avec marquage au sol de bicyclette, chevron et flèche à gauche, délimités par des marques de couleur jaune. Ces marques doivent être constituées de deux rangées parallèles de blocs lorsque la vitesse affichée sur le chemin public est inférieure à 70 km/h. Ces bandes ont 400 mm de largeur et une longueur de 2400 mm ou l'équivalent à la largeur du passage (Réf Annexe A du Tome V ch. 7.12.2.2).

Si l'emprise le permet, que soit aménagé à chaque extrémité du chemin cyclo-pédestre qui débouche sur le boulevard Gouin Ouest, située à environ 40 m à l'ouest de la rue de la Morandière (côté sud) ainsi qu'au 18923, boulevard Gouin Ouest (côté nord) une zone en dehors de la voie de circulation où le cycliste peut attendre pour accéder au chemin cyclo-pédestre avec un marquage conforme à l'annexe E du Tome V ch4 p.41 et un « Arrêt » (P-10, 450 x 450 mm) pour indiquer aux cyclistes l'obligation d'arrêter avant de traverser le boulevard.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-143145 joint au dossier décisionnel.

2. Stationnement – Rue étroite sur la rue Roger entre les rues Chickalo et Antoine-Faucon

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement de 9 h à 18h (panneau « Stationnement interdit » P-150-2) du côté est de la rue Roger, entre la rue Antoine-Faucon et la rue Meloche, placée sur chaque luminaire en fût et sur tiges à un emplacement au même niveau que chaque poteau de bois situé du côté ouest de la rue (Réf. Tome V : 2.18.1.2).

Que soit installée une signalisation qui interdit le stationnement de 18 h à 9 h (panneau « Stationnement interdit » P-150-2) du côté ouest de la rue Roger, entre la rue Antoine-Faucon et la rue Meloche, placée sur chaque poteau de bois et sur tiges à un emplacement au même niveau que chaque luminaire en fût du côté est de la rue (Réf. Tome V : 2.18.1.2).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-253889 joint au dossier décisionnel.

3. Signalisation – Rue étroite sur la rue Néo entre les rues Sainte-Croix et Barrington

Que soit installée du côté ouest de la rue Néo, entre les rues Sainte-Croix et Barrington, une signalisation « Stationnement interdit » (P-150-2) pour indiquer que ceci est une zone où le stationnement est interdit, placé sur chaque poteau de bois (15) débutant au 4338 jusqu'au 4444, rue Néo (Référence au Tome V : 2.18).

Tel qu'indiqué aux croquis numéros 21-288878 et 23-10453 joints au dossier décisionnel.

4. Stationnement durant période hivernale sur la rue Hortie

Que les six panneaux de signalisation du côté ouest de la rue Hortie, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Laurin indiquant que le « Stationnement est interdit Mardi 9 h - Mercredi 9 h, Jeudi 9 h - Vendredi 9 h, Samedi 9 h - Lundi 9 h du 1^{er} novembre au 1^{er} avril » soient remplacés par des panneaux indiquant que le « Stationnement est interdit de 18 h – 9 h ».

Que les six panneaux de signalisation du côté est de la rue Hortie, entre le boulevard Gouin Ouest et la rue Laurin indiquant que le « Stationnement est interdit Lundi 9 h - Mardi 9 h, Mercredi 9 h - Jeudi 9 h, Vendredi 9 h - Samedi 9 h du 1^{er} novembre au 1^{er} avril soient remplacés par des panneaux indiquant que le « Stationnement est interdit de 9 h – 18 h ».

Stationnement est interdit

Lundi 9 h - Mardi 9 h
Mercredi 9 h - Jeudi 9 h
Vendredi 9 h - Samedi 9 h
1^{er} novembre au 1^{er} avril

Stationnement est interdit

Mardi 9 h - Mercredi 9 h
Jeudi 9 h - Vendredi 9 h
Samedi 9 h - Lundi 9 h
1^{er} novembre au 1^{er} avril

Tel qu'indiqué au croquis numéro 21-339242 joint au dossier décisionnel.

5. Signalisation – Stationnement réservé aux véhicules électriques dans le parc d'À-Ma-Baie

Que soit installé sur tige en avant de chaque des deux dernières places à l'extrémité est du stationnement au 9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds (parc d'À-Ma-Baie) un panneau P-150-12 « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » avec le panonceau « Excepté période interdite » (Référence au Tome V : 2.18.5).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-69147 joint au dossier décisionnel.

6. Signalisation – Stationnement réservé aux véhicules électriques dans le parc de la Rive-Boisée

Que soient installés les panneaux P-150-12-G et P-150-12-D « Espace de stationnement réservé aux véhicules électriques en recharge » avec les panonceaux « Excepté période interdite » pour délimiter les quatre premières places à l'extrémité ouest du stationnement du parc de la Rive-Boisée (Référence au Tome V : 2.18.5).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-69153 joint au dossier décisionnel.

7. Marquage et feux de circulation à l'intersection des boulevards Gouin Ouest et Lalande

Que le marquage au sol soit modifié afin d'avoir trois voies de circulation sur le boulevard Lalande à proximité du boulevard Gouin Ouest : une voie direction nord, une voie direction sud pour tourner à gauche et une voie direction sud pour tourner à droite, divisées de largeur égale, comme décrit au chapitre 6 « Marques sur la chaussée » du Tome V, dessin normalisé 007.

Que soit installé un panneau « Direction des voies » (P-100-6-G-D) à la limite de propriété du 4704, boulevard Lalande, du côté ouest, pour indiquer que les voies visées en direction sud sont : la voie de gauche est pour tourner à gauche et la voie de droite, pour tourner à droite (Référence au Tome V : 2.12).

Que soit installé un panneau « Signal avancé de direction des voies » (D-100-6-D-G) à la limite de propriété entre le 4716 et le 4724, boulevard Lalande, du côté ouest, pour indiquer à l'avance en direction sud que la voie dans laquelle l'utilisateur de la route doit se ranger pour effectuer une manœuvre à cette intersection (Référence au Tome V : 3.14).

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-89648 joint au dossier décisionnel.

8. Échéances à respecter pour la mise aux normes des dispositifs de signalisation

Que la Direction – Développement du territoire et études techniques et la Direction des Travaux publics soient autorisées à planifier et à procéder à la mise à jour de la signalisation en vrac, sous forme de projet vu que ceci est considéré comme un « entretien » et non pas une modification réglementaire.

Le comité recommande que la mise à jour de la signalisation dans la famille du P-270, tels que les passages pour personnes, piétons, écoliers et enfants, soit effectuée avant le 31 mai 2024.

Tel qu'indiqué au croquis numéro 23-100803 joint au dossier décisionnel.

That the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on May 2, 2023 be approved as submitted.

That the Annex “A” of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

That by-law 98-596 controlling parking on the public roads of the former Ville de Roxboro be modified as follows:

1. Construction of a designated roadway bicycle path on boulevard Gouin Ouest and rue de la Morandière

That be removed on boulevard Gouin Ouest, between avenue du Château-Pierrefonds and rue Pilon, the D-440-1 “Designated roadway for automobiles and cyclists” signs (ten signs on the north side and seven on the south side), and replaced with signs with the new visual D-270-7-D “Bicycle crossing or presence of cyclists” (Reference in Volume V: 3.34.2).

Note: The deadline for bringing this signage up to standard throughout our Borough is June 2029.

That be installed, at each end of the bicycle path leading to boulevard Gouin Ouest, located approximately 40 metres west of rue de la Morandière as well as near 18923, boulevard Gouin Ouest, the following compliant signage adapted from Transport Québec standard drawing, Volume V ch7 006 “Signage for a bicycle path passage on the roadway”:

On the **north** side of boulevard Gouin Ouest, east of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Location sign” (D-240-P-10) used with D-270 signs to indicate the location of the bicycle crossing;
- “Identification of a bicycle path” (I-105) identifying the pedestrian-cycling path;
- “Directional sign” (I-240-P-3-G) to indicate the direction to follow to access the pedestrian-cycling path is on the left.

On the **north** side of boulevard Gouin Ouest, 30 m east of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Danger Distance Sign” (D-245-P) to indicate the distance to the bicycle crossing.

That be installed, at each end of the bicycle path leading to boulevard Gouin Ouest, located approximately 40 metres west of rue de la Morandière, as well as near 18923, boulevard Gouin Ouest, the following compliant signage adapted from Transport Québec standard drawing, Volume V ch7 006 “Signage for a bicycle path passage on the roadway”:

On the **south** side of boulevard Gouin Ouest and west of the bicycle crossing, the signs:

- “Bicycle crossing or presence of cyclists” (D-270-7-D);
- “Location Signs” (D-240-P-10) used with D-270 signs to indicate the location of the bicycle crossing;
- “Identification of a bicycle path” (I-105) identifying the pedestrian-cycling path;
- “Directional sign” (I-240-P-3-D) to indicate the direction to access the pedestrian-cycling path is on the right.

On the **south** side of boulevard Gouin Ouest, 30 m east of the bicycle crossing, the signs:

- "Bicycle crossing or presence of cyclists" (D-270-7-D);
- "Danger Distance Sign" (D-245-P) to indicate the distance to the bicycle crossing.

That be installed on the south side of boulevard Gouin Ouest, coming from the pedestrian-cycling path at the bicycle crossing of boulevard Gouin Ouest, the signs:

- "Stop" (P-10, 450 x 450 mm) to indicate to cyclists the obligation to stop before crossing the boulevard.

Bicycle crossings shall be detailed with bicycle pavement markings, chevron and arrow to the left, delineated by yellow markings. These markings shall consist of two parallel rows of blocks when the posted speed on the public road is less than 70 km/h. These stripes shall be 400 mm wide and 2400 mm long or the equivalent of the width of the crossing (Ref. Appendix A of Volume V ch. 7.12.2.2).

If the right-of-way allows it, that at each end of the pedestrian-cycling path leading to boulevard Gouin Ouest, located at approximately 40 metres west of rue de la Morandière (south side) as well as at 18923, boulevard Gouin Ouest (north side), an area outside the traffic lane where cyclists can wait to access the pedestrian-cycling path with markings in accordance with appendix E of Volume V, section 4, p.41 and a "Stop" sign (P-10, 450 x 450 mm) to indicate to cyclists the obligation to stop before crossing the boulevard.

As indicated on sketch number 21-143145 attached to the decision-making summary.

2. Parking – Narrow street on rue Roger between rues Chickalo and Antoine-Faucon

That be installed a sign prohibiting parking from 9 a.m. to 6 p.m. ("No Parking" sign P-150-2) on the east side of Roger Street, between rue Antoine-Faucon and rue Meloche, placed on each light fixture on poles and rods at the same level as each wooden pole located on the west side of the street (Ref. Volume V: 2.18.1.2).

That be installed a sign prohibiting parking from 6 p.m. to 9 a.m. ("No Parking" sign P-150-2) on the west side of rue Roger, between rue Antoine-Faucon and rue Meloche, placed on each wooden post and on rods at the same level as each barrel light fixture on the east side of the street (Ref. Volume V: 2.18.1.2).

As indicated on sketch number 21-253889 attached to the decision-making summary.

3. Signage – Narrow Street on rue Néo between rues Sainte-Croix and Barrington

That be installed on the west side of rue Néo, between rues Sainte-Croix and Barrington, a "No Parking" sign (P-150-2) to indicate that this is a no parking zone, placed on each wooden pole (15) starting at 4338 to 4444, rue Néo (Reference in Volume V: 2.18).

As indicated on sketches numbers 21-88878 and 23-10453 attached to the decision-making summary.

4. Winter parking on rue Hortie

That the six signs on the west side of rue Hortie, between boulevard Gouin Ouest and rue Laurin indicating "No parking Tuesday 9 a.m. - Wednesday 9 a.m., Thursday 9 a.m. - Friday 9 a.m., Saturday 9 a.m. - Monday 9 a.m. from November 1st to April 1st" be replaced with signs indicating "No parking from 6 p.m. - 9 a.m.".

That the six signs on the east side of rue Hortie, between boulevard Gouin Ouest and rue Laurin indicating “No parking Monday 9 a.m. - Tuesday 9 a.m., Wednesday 9 a.m. - Thursday 9 a.m., Friday 9 a.m. - Saturday 9 a.m. from November 1st , to April 1st”, be replaced with signs indicating “No parking from 9 a.m. - 6 p.m.”.

No parking

Monday 9 a.m. - Tuesday 9 a.m.
Wednesday 9 a.m. - Thursday 9 a.m.
Friday 9 a.m. - Saturday 9 a.m.
November 1st to April 1st

No parking

Tuesday 9 a.m. - Wednesday 9 a.m.
Thursday 9 a.m. - Friday 9 a.m.
Saturday 9 a.m. - Monday 9 a.m.
November 1st to April 1st

As indicated on sketch number 21-339242 attached to the decision-making summary.

5. Signage – Parking reserved for electric vehicles in the À-Ma-Baie Park

That be installed on the stem in front of each of the last two spaces at the east end of the parking lot at 9625, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds (À-Ma-Baie Park), a sign P 150-12 “Parking space reserved for electric vehicles charging” with the sign “Except for prohibited period” (Reference to Volume V: 2.18.5).

As indicated on sketch number 23-69147 attached to the decision-making summary.

6. Signage – Parking reserved for electric vehicles in de la Rive-Boisée Park

That be installed the signs P-150-12-G and P-150-12-D “Parking Space Reserved for Electric Vehicles on Charging” with “Except for Prohibited Period” signs to delineate the first four spaces at the west end of the parking lot of the Rive-Boisée Park (Reference in Volume V: 2.18.5).

As indicated on sketch number 23-69153 attached to the decision-making summary.

7. Marking and traffic lights at the intersection of boulevards Gouin Ouest and Lalande

That the pavement markings be modified to have three traffic lanes on boulevard Lalande near boulevard Gouin Ouest: one northbound lane, one southbound left-turn lane and one southbound right-turn lane, divided by equal widths, as described in Chapter 6 “Pavement Markings” of Volume V, standard drawing 007.

That be installed a “Direction of lanes” sign (P-100-6-G-D) at the property line of 4704, boulevard Lalande, on the west side, to indicate that the southbound lanes are: the left east lane for left turns and the right lane for right turns (Reference in Volume V: 2.12).

That be installed an “Advance Lane Direction Sign” (D-100-6-D-G) at the property line between 4716 and 4724, boulevard Lalande, on the west side, to indicate in advance the southbound lane in which the road user must pull over to manoeuvre at this intersection (Reference in Volume V: 3.14).

As indicated on sketch number 23-89648 attached to the decision-making summary.

8. Deadlines for upgrading signalling devices

That the Territory Development and Technical Studies and the Public Works Departments be authorized to plan and proceed with the updating of the bulk signage on a project basis as this is considered “maintenance” and not a regulatory change.

The committee recommends that signage in the P-270 family, such as crossings for persons, pedestrians, school children and children, be updated by May 31, 2024.

As indicated on sketch number 23-100803 attached to the decision-making summary.

Charte montréalaise des droits Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire et responsabilités :

40.13 a) Règlement - Avis de motion et premier projet de règlement

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1233840003

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau », dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P).

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at any subsequent sitting of by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of “Roofed Section”, in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P).

40.13 b) Règlement - Avis de motion et premier projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA29 0040-63 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de « Préau », dans le but de permettre les préaux sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaire (P).

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-63 modifying zoning by-law CA29 0040 to add the definition of “Roofed Section”, in order to allow roofed sections without the presence of a main building for certain community-type uses (P).

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Designation

CA Direction des services administratifs - 1232155014

Nomination du Directeur / Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Appointment of the Director of relations with citizens, administrative services and registry of the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239728014

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 mai 2023.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on May 3, 2023.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2022

CONTENU

CONTEXTE

Tel que requis à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, le maire de l'arrondissement doit faire, au cours d'une séance du conseil d'arrondissement tenue en juin, rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport doit être diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

2003, c. 28, a. 41; 2017, c. 16/2017, c. 16, a. 81.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résumé				
Dossier # : 1222155006	Date de création : 22/04/19	Date d'endossement : 22/04/21	Date de ficelage : 22/05/26	Statut : Résolution signée CA
Date d'approbation du Directeur de direction : Date d'approbation du Directeur de service:				
Unité administrative : Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction				
Catégorie : Sujets d'ouverture Sous-catégorie: Correspondance / Dépôt de documents				
Niveau décisionnel : Conseil d'arrondissement Séance visée : 22/06/06				
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Ne s'applique pas				
Projet : -				
Objet : Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2021				
Responsable : Lyne LABELLE		Endosseur : Dominique JACOB		Signataire : Dominique JACOB
Directeur de direction :		Directeur de service :		
Inscription au CA :		Inscription au CE :		Inscription au CM :
Pièces				



Identification	Numéro de dossier : 1222155006	
Unité administrative responsable	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2022	



Information complémentaire

Territoire concerné	Arrondissement(s) Pierrefonds-Roxboro		District(s) Ensemble du territoire - Arrondissement
Catégorie	Sujets d'ouverture	Sous-catégorie	Correspondance / Dépôt de documents

Information sur les contrats

Champ obligatoire dans la catégorie "Affaires contractuelles."

Cocontractant(s)	Montant(s)
-------------------------	-------------------

Échéancier initial de réalisation du projet

Champs obligatoires pour la catégorie « Affaires contractuelles » et les sous-catégories « Immeuble - Location, Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels, Contrat de construction, Contrat de services professionnels et Entente ». Inscrivez les dates prévues de début et de fin du projet.

Début: Fin:

Calendrier d'inscription projeté

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-06-06 19:00	2022-05-25 19:00	2022-05-26
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			



Contenu

Contexte

Tel que requis à l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, le maire de l'arrondissement doit faire, au cours d'une séance du conseil d'arrondissement tenue en juin, rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport doit être diffusé sur le territoire de l'arrondissement conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.
2003, c. 28, a. 41; 2017, c. 162017, c. 16, a. 81.

Décision(s) antérieure(s)

Voir les sommaires décisionnels numéros 1172155014, 1182155016, 1192155014, 1202155002, 1212155008 et 1222155006.

Description

Ce discours présentera les éléments suivants:

- Les résultats financiers 2022 (revenus et dépenses);
- Le Programme décennal d'immobilisations PDI 2022-2031;
- Les indicateurs préliminaires sur la situation budgétaire 2023.

Justification

Aspect(s) financier(s)

Montréal 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est un dépôt de documents.

Impact(s) majeur(s)

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Opération(s) de communication

Le texte de ce rapport sur la situation financière sera diffusé sur le site Internet de l'arrondissement.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)
--

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



Validation

Intervenant et Sens de l'intervention
--

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Sélection des parties prenantes et avis de consultation du dossier

Services	
Lecture :	
Responsable du dossier Tél. : Télécop. :	Endossé par: Tél. : Télécop. : Date d'endossement :
Approbation du Directeur de direction Tél. : Approuvé le :	Approbation du Directeur de service Tél. : Approuvé le :

Numéro de dossier :1222155006

Accès au dossier

Sécurité - Autorisations d'accès

Auteurs : Lyne LABELLE Alexandra ENACHE Alice FERRANDON Dominique JACOB Gaétan BRUNET Rachel LECLAIR Clara MICHAUD Pier-Luc BISAILLON LANDRY	Liste de distribution : Lyne LABELLE Dominique JACOB Rachel LECLAIR Gaétan BRUNET Alexandra ENACHE Alice FERRANDON Clara MICHAUD Pier-Luc BISAILLON LANDRY
Lecteurs : Par défaut _GDD_CreatDos_Greffe_Lect Dominique JACOB [Acces_ODJ_CA_29] [Lect_Endos_Arr] 0101_Direction 0000_Tous_Les_Utilisateurs	Autres

Sélection des intervenants et transmission d'une demande d'intervention

--	--

Historique

Cheminement du dossier

Endossement du sommaire décisionnel

Date	Demande	Par	Endossement	Par
------	---------	-----	-------------	-----

d'endossement	transmise le		retiré le	
2022-04-21 13:54	2022-04-19 15:50	Lyne LABELLE		

Transmission pour approbations

au Directeur de direction	Par	au Directeur de service	Par	

Parties prenantes

Informé le	Par	Partie prenante		

Interventions

Transmise ou réaffectée le	Par	Intervenant	Complétée le	

Signature de la recommandation

Date de signature	Demande transmise le	Par	Signature retirée le	Par
2022-05-17 14:56	2022-05-17 14:31	Lyne LABELLE		

Ficelage

Ficelé le	Par	Déficelé le	Par
2022-05-17 15:01	Lyne LABELLE	2022-05-26 11:53	Lyne LABELLE
2022-05-26 11:57	Lyne LABELLE		

Inscription à l'ordre du jour

Niveau décisionnel	Séance du	Inscrit par	Le
Ordre du jour du CA			
Ordre du jour du CE			
Ordre du jour du CM			



Gestion des ordres du jour

Calendrier d'inscription

Niveau décisionnel	Séance visée	Date de tombée	Ficelé le
Conseil d'arrondissement	2022-06-06	2022-05-25 19:00	2022-05-26
Comité exécutif			
Conseil municipal			
Conseil d'agglomération			

Liste des modifications

Date Rev. Par

Création : 2022-04-19 14:59 Lyne LABELLE

Modifications : 2022-05-26 11:57 10. Lyne LABELLE

2022-05-26 11:53 9. Lyne LABELLE

2022-05-17 15:01 8. Lyne LABELLE

2022-05-17 14:31 7. Lyne LABELLE

2022-04-21 13:55 6. Dominique JACOB

** Seules les cinq dernières modifications sont affichées.*

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-31

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Proclamer le 26 juin comme étant la journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer

CONTENU**CONTEXTE**

Le Centre de bien-être de l'Ouest-de-l'Île pour personnes atteintes de cancer, un organisme de bienfaisance situé à Kirkland qui se consacre à offrir des soins compatissants aux patients atteints de cancer et à leurs proches aidants, a besoin de notre aide.
L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite démontrer son engagement à sensibiliser la population à la disponibilité des services de bien-être pour les personnes atteintes de cancer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Considérant qu'en désignant le 26 juin comme étant la Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer, l'arrondissement souhaite souligner l'importance des services de bien-être face au cancer et les avantages potentiels qu'ils présentent pour les personnes qui pourraient en bénéficier grandement;
Ces services, comme les groupes de soutien, les conseils, les conseils en nutrition et les programmes d'exercices physiques, jouent un rôle crucial dans la prise en charge globale des patients atteints de cancer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une proclamation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-05-31

IDENTIFICATION

Dossier # :1234991006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de trente et un mille cent treize dollars (31 113.00 \$) à la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, pour la période du 6 juin 2023 au 30 juin 2024 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Autoriser madame Louise Zampini, cheffe de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer la convention au nom de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier – CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous les autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

- Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;
- Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

- Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2023-2024 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 102 436 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CA22 29 0165 du 6 juin 2022

Approuver la convention à intervenir entre la Ville et l'organisme Table de quartier du Nord-Ouest de l'Île de Montréal, dans le cadre du programme Initiative montréalaise de soutien au développement social local; QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer la convention au nom de la Ville;

D'octroyer à cet organisme une contribution financière de 31 113 \$ pour la période du 7 juin

2022 au 30 juin 2023, entièrement financée par la Ville centre; QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations contenues dans le sommaire décisionnel.

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015

Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DESCRIPTION

Pour l'année 2023-24, les comités thématiques seront activés afin d'élaborer le plan de développement social. Les thématiques priorisées par les membres sont le logement, la sécurité alimentaire, la diversité culturelle et la société d'accueil, l'accès aux services, et la transition socioécologique. Parallèlement à cette démarche, la Table portera trois actions qui sont financées.

1. Le projet Vivre Ensemble, financé par le BINAM, qui touche la diversité culturelle et la société d'accueil;
2. Le Projet d'Impact collectif, financé par Centraide, où un projet sera précisé pour permettre de mieux connaître les communautés culturelles et leurs besoins sur le territoire;
3. Le Plan de développement d'une communauté nourricière de Pierrefonds qui fournira à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro un plan d'action en sécurité alimentaire pour son territoire.

La Table va également participer de façon active à l'action Bienvenue à Pierrefonds, porté par le Centre des ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île, financé par le BINAM.

JUSTIFICATION

Justification de l'adhésion au programme et du financement de la Table de quartier en regard des enjeux locaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2023-2024, pour la Table de quartier du Nord-Ouest-de-l'Île de Montréal, s'élève à 102 159 \$ répartis de la manière suivante:

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
54 620 \$	16 426 \$	31 113 \$	102 159 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
----------------------	--------------------	-------------------------------------

Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14%
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16%
TOTAL	31 113 \$	30%

Concernant la contribution allouée par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par l'Entente administrative Ville-MTESS

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Clés d'imputation :

MESS : 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000

SDIS : 2101.0010000.101482.05803.61900.016491.0000.003662.052140.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Eve GAUTHIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2023-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1234991005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 123 360.00 \$, à cinq (5) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024). Approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social à signer les conventions au nom de l'Arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvrait la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville était de 10 M\$.

Afin de poursuivre nos actions de lutte contre la pauvreté auprès des Montréalaises et des Montréalais dans le besoin en 2023, le 6 mars 2023, la Ville a reçu un avenant (addenda 1) à l'entente administrative 2018-2023 précisant qu'une somme supplémentaire de 824 160 \$ lui était accordée pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024. De plus, le 13 avril 2023, la Ville de Montréal a reçu une lettre confirmant que l'entente administrative 2018-2023 est prolongée d'une année, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, et bonifiée de 1 M\$ pour atteindre un montant total de 11 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;

- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG23 0200 du 20 avril 2023

Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 610 \$ (CG à venir) à 56 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant

CG23 0163 du 20 avril 2023

Approuver l'avenant (addenda 1) à l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par lequel la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe supplémentaire de 824 610 \$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 44,75 M\$ (CG18 0440) à 45 574 610 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 50 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant / Signer l'avenant (addenda 1) de l'Entente administrative 2018-2023 à cet effet

CA22 29 0126

QUE soit accordé un soutien financier totalisant la somme de 105 436 \$ aux cinq organismes suivants dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). D'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, soit autorisée à signer les conventions au nom de l'arrondissement.

CG19 0325 du 20 juin 2019

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées

CG18 0440 du 23 août 2018

Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

DESCRIPTION

Après analyse des bilans 2022-23, la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social recommande d'approuver la prolongation, en tout, des projets suivants :

- Organisme: **Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île**

Projet: Travail de rue/ milieu Pierrefonds-Roxboro

Montant: 82 932 \$

Le projet consiste à maintenir la présence de deux travailleurs ou travailleuses de milieu/de rue dans les espaces publics du vaste territoire de Pierrefonds-Roxboro (parcs, centres commerciaux, aux alentours des écoles, etc). Nous voulons continuer de créer et de maintenir des liens de confiance avec les jeunes afin d'intervenir sur des enjeux psychosociaux dans une approche systémique et humaniste. Par leur forte présence dans les quartiers, ils offrent des services d'écoute, de soutien et d'accompagnement auprès des jeunes aux prises avec une ou plusieurs problématiques que la pauvreté génère. Ainsi, ces travailleurs et travailleuses luttent contre l'exclusion sociale et la pauvreté dans divers secteurs de Pierrefonds-Roxboro où la dévalorisation matérielle et sociale fait partie de la réalité de trop nombreux citoyens vulnérables. Le projet inclut également un poste d'intervenant en soutien résidentiel avec accompagnement (SRA). Ce service complémente directement le travail de rue et les services d'hébergement d'urgence de la Halte-Transition. L'intervenant.e SRA agira en amont afin de prévenir l'itinérance des personnes en situation d'instabilité résidentielle en plus d'aider les personnes en situation d'itinérance à sortir de la rue.

- Organisme: **Cloverdale Multi-Ressources**

Projet: Amusons nous à la joujouthèque Ludi

Montant: 5 232 \$

Amusons-nous à la 'joujouthèque Ludi' est un programme qui a été offert par l'organisme depuis plus de cinq ans. Durant toutes ces années, l'organisme a adapté le programme chaque année afin de toujours répondre aux besoins des participants. Le projet aborde la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il sert aussi de porte d'entrée au développement social, agit comme un socle sur lequel peut se développer une prise en charge communautaire par des hommes et des femmes de la communauté en offrant aux familles défavorisées un soutien, des biens et des services afin de contribuer à palier leur défavorisation sociale et matérielle. Ces familles vivent dans des situations très précaires et n'ont pas accès à plusieurs services. Les organismes communautaires deviennent une des ressources pour ces citoyens. C'est un programme qui est très pertinent pour tisser un réseau social pour les familles vulnérables.

- Organisme: **Corbeille de pain Lac St-Louis**

Projet: Marché solidaire à Pierrefonds

Montant: 19 050 \$

Ce projet a pour but de poursuivre l'offre de service d'un marché solidaire qui vise à offrir aux populations en situation de vulnérabilité, un espace, tant physique qu'économique, où l'accès fondamental à une alimentation saine et locale est accessible et abordable, et ce, en toute dignité. Le projet actuel vise à pérenniser l'offre de services. Depuis quatre ans déjà, l'organisme en collaboration avec l'Arrondissement et VertCité, le marché solidaire À-Ma-Baie à Pierrefonds. C'est un marché hebdomadaire (sur 16 semaines) situé dans le quartier Cloverdale-À-Ma-Baie, secteur habitant une population vulnérable qui subit les impacts de l'insécurité alimentaire. Cette initiative vise à rendre plus accessibles et disponibles des fruits

et légumes frais dans ce désert alimentaire. Le concept 'solidaire' vise à offrir un juste prix des produits, pour un équilibre entre le montant offert à l'agriculteur, le montant nécessaire à la logistique du marché et le prix de vente offert aux consommateurs. Ainsi, ce marché fonctionne sous le principe de 'Payez ce que vous pouvez'. La carte de proximité est également acceptée au marché et distribuée aux personnes dans le quartier via nos partenaires communautaires qui travaillent dans le secteur.

- Organisme: **Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île**

Projet: Jardin de l'Espoir

Montant: 10 317 \$

Pour la saison 2023, pour la partie jardinage sur le deux tiers du site, l'organisme va ouvrir les inscriptions à tous les familles locataires, vivant en appartement, du secteur en donnant encore priorité aux bénéficiaires d'aide alimentaire au FDOI. La participation au jardin sera pour 30 familles et leurs enfants. Cette participation leur permet de jouir de la plantation, l'entretien et les récoltes de légumes qui seront plantés. L'aire de détente du jardin sera ouverte au public. Il y aura des activités tel que l'accès à des tables pour des jeux de société, offrir des dîners style pique-nique pour les enfants. Il y aura également des ateliers en partenariat avec VertCité.

Le projet offre un espace ouvert à la communauté qui contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet aux gens qui n'ont pas les ressources nécessaires de développer des simples compétences en jardinage et la production de leur propre nourriture. Le travail en groupe permet de briser l'isolement, et en même temps, faire la promotion des saines habitudes alimentaires. Le projet est évolutif et établi sur le principe d'encourager le pouvoir d'agir des gens. Un projet réalisé par la communauté pour la communauté.

- Organisme: **Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est**

Projet: Influencer la réussite éducative des enfants par une alimentation équilibrée

Montant: 5 829 \$

Le projet s'inscrit dans un accompagnement des parents et des enfants dans le secteur Cloverdale À-Ma-Baie. Pour les enfants de familles défavorisées matériellement et socialement, la faim est la principale problématique qu'ils vivent quotidiennement. L'épicerie demeure la première dépense à être comprimée dans un budget non équilibré. Les problèmes d'accès à une saine alimentation sont particulièrement sérieux chez les familles à faibles revenus. L'acquisition de saines habitudes alimentaires commence dès la petite enfance. L'alimentation saine et les jeux actifs sont essentiels à la croissance et au développement sains. Les intervenants vont offrir aux parents des ateliers nutritionnels donnant des informations sur un régime alimentaire équilibré, des ateliers de cuisine communautaires proposant des repas équilibrés et des collations santé, des ateliers touchant l'allaitement des nourrissons et l'introduction des aliments solides. L'excellente collaboration avec les deux écoles primaires de la communauté permettra de cibler assez facilement les enfants dont les boîtes à lunch sont peu nutritives. Des dépliants informant les parents des activités de nutrition de l'organisme seront distribués aux enfants ciblés. Les parents et les enfants seront soutenus et outillés par les activités de nutrition.

JUSTIFICATION

Organisme: **Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île**

Certains quartiers de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont caractérisés par une défavorisation sociale et matérielle. Il y a une aggravation de plusieurs problématiques chez les jeunes et le besoin est toujours aussi urgent sinon plus, d'offrir une solution locale aux jeunes citoyens, qui ont déjà un accès difficile aux ressources. La connaissance des programmes offerts dans la communauté par les intervenants favorise l'accès à l'information de la population en général. Ainsi, ces travailleurs luttent contre l'exclusion sociale et la

pauvreté dans divers secteurs de Pierrefonds-Roxboro où la dévalorisation matérielle et sociale fait partie de la réalité.

- Organisme: **Cloverdale Multi-Ressources**

La population du quartier Cloverdale est confrontée à une défavorisation plurielle et des interventions à différents niveaux sont nécessaires. En plus de la défavorisation économique, il y a certaines difficultés d'intégration et d'adaptation à la société actuelle. Une des difficultés observées c'est le manque d'actualisation que certaines personnes ont vis-à-vis la notion des rôles selon le sexe, et ce, dès la petite enfance. Certains parents entretiennent des stéréotypes à l'égard du rôle des pères et des mères dans la famille ainsi que le rôle des filles et des garçons en ce qui a trait aux jeux et jouets. Les interventions visent à favoriser la compréhension de ces rôles dans la société québécoise actuelle.

- Organisme: **Corbeille de pain Lac St-Louis**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro s'étend sur 23 km linéaires (est et ouest) où il y a une présence de déserts alimentaires par le manque de proximité des quartiers aux commerces alimentaires, particulièrement dans le quartier de Cloverdale À-Ma-Baie, ciblé comme un secteur où l'accès aux fruits et légumes frais est négligeable. Ce même secteur est distingué par une large population issue de l'immigration, un quartier qui se classe comme un des secteurs les plus défavorisés au Canada et une coopérative d'habitation (le plus grand au Canada) avec une cinquantaine de nationalités différentes.

- Organisme: **Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île**

Le projet offre un espace ouvert à la communauté qui contribue à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il permet aux gens qui n'ont pas les ressources nécessaires de développer de simples compétences en jardinage et la production de leur propre nourriture. Le travail en groupe permet de briser l'isolement, et en même temps, faire la promotion des saines habitudes alimentaires. Le projet est évolutif et établi sur le principe d'encourager le pouvoir d'agir des gens.

- Organisme: **Maison Caracol CPSC de Pierrefonds-Est**

Pour les enfants de familles défavorisées matériellement et socialement, la faim est la principale problématique qu'ils vivent quotidiennement. L'épicerie demeure la première dépense à être comprimée dans un budget non équilibré. Les problèmes d'accès à une saine alimentation sont particulièrement sérieux chez les familles à faibles revenus. La défavorisation financière et sociale des familles multiethniques du quartier Cloverdale est importante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La somme nécessaire à ce dossier, soit 123 360 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MESS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

--	--	--	--	--	--	--

Organismes	Nom du projet	Soutien accordé			Soutien recommandé	Soutien au projet global
		2020	2021	2022	2023	(%)
AJOI	Travail de rue/milieu Pierrefonds/Roxboro	75 847.94 \$	67 558.22 \$	70 882.00 \$	82 932.00 \$	100 %
Cloverdale Multi-Ressource	Amusons-nous à la Joujouthèque Ludi	9 287 \$	0 \$	4 472.00 \$	5 232.00 \$	100 %
Corbeille de pain	Marché solidaire à Pierrefonds	0 \$	0 \$	16 282.00 \$	19 050.00 \$	100 %
Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île	Jardin de l'Espoir	0 \$	0 \$	8 818.00 \$	10 317.00 \$	100 %
Maison Caracol	Influencer la réussite éducative des enfants par une alimentation équilibrée	0 \$	0 \$	4 982.00 \$	5 829.00 \$	100 %

La clé compte est la suivante

: 1001.0014000.101555.05803.61900.016491.0000.003664.052140.00000.00000

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec la priorité Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Solidarité, équité et inclusion

Test climat ne s'applique pas:

Le dossier n'est pas susceptible d'accroître, maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets se déroulent de juin 2023 au 31 mars 2024 sans exception.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Deux protocoles de visibilité en annexe au projet de convention sont en vigueur et doivent être appliqués par l'organisme partenaire

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.

Juin 2023 : *Présentation au instance décisionnelle*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine FISET)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 18 mai 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna VALENTE
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise ZAMPINI
c/d cult.biblio.& dev.social_arr.<60m

Le : 2023-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1232155011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de cinq billets au coût total de 1 810,86 \$ (taxes incluses) à même le budget de fonctionnement pour le Gala Accolades 2023 de la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'île de Montréal qui aura lieu le jeudi 8 juin 2023 et autoriser monsieur le maire Dimitrios Beis, madame Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - District du Cap-Saint-Jacques, madame Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, monsieur Benoit Langevin, conseiller de la Ville - District du Bois-de Liesse et monsieur Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques à y assister

CONTENU**CONTEXTE**

La Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal organise à chaque année un Gala Accolades afin de reconnaître l'excellence en affaires.
Cet événement annuel vise à promouvoir le leadership dans le domaine des affaires et à encourager le succès des entreprises et organismes à but non lucratif situés dans notre arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Voir les sommaires 11421550019, 1152155009, 1162155012, 1172155005, 1182155012, 1192155012 et 1222155007.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

À nouveau cette année, les membres du conseil d'arrondissement désirent appuyer cette initiative et participer à ce gala.
Les cinq membres du conseil d'arrondissement participeront cette année. Le coût de chaque billet est de 315 \$, taxes en sus. La dépense totale sera de 1 810,86 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 53201.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets pour participer à un gala.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Jean-Sebastien GAGNON, 15 mai 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-05-15

niveau

IDENTIFICATION**Dossier # :1236936008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Uniroc Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023, au montant total de 1 798 098,85 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 2 202 671,09 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (1 798 098,85 \$, taxes incluses), les contingences de 15 % (269 714,83 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 7,5 % (134 857,41 \$, taxes incluses) - appel d'offres public ST-23-03 - deux (2) soumissions conformes.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux du présent contrat servent à combler les besoins de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la construction et la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 2023. Ces travaux se dérouleront autant sur le réseau local que sur le réseau artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0295 (1239796001) Accepter les offres de services des conseils d'arrondissement de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

CA22 290 330 (1226936021) - Offrir au conseil municipal, en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4), que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection de trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et ce, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs (RMT) de l'année 2023 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) (contrat ST-23-03)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public ST-23-03 a été lancé le 24 mars 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 13 avril 2023, laissant ainsi un délai de 21 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Un addenda a été publié le 28 mars 2023. La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 13 juin 2023.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce mandat sont réparti en sept volets :

- Volet A : reconstruction de bordures et trottoirs en béton (sections réparties sur le boulevard de Pierrefonds entre l'avenue du Château-Pierrefonds et le boulevard Saint-Charles). Ces travaux doivent être effectués avant le PCPR artériel (géré par la Ville centre) qui est prévu durant l'été 2023. Les travaux au niveau des trottoirs dans le cadre du volet A sont en lien avec les interventions du programme PMIR 2023 - dépense assumée par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);
- Volet B - reconstruction de bordures et trottoirs en béton (petites sections prévues dans 4 secteurs). Ces travaux doivent être effectués avant le PCPR local (géré par l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro) qui est prévu vers la fin l'été 2023.
- Volet C - travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures découlant de demandes des citoyens et payés par ceux-ci - dépense assumée par le surplus de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- Volet D - travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures découlant de demandes des travaux publics (TP) de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro - dépense assumée par la direction des travaux publics l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, surplus de l'arrondissement également ;
- Volet E - reconstruction de trottoirs en béton (grandes sections, rue Cameroun), découlant de demandes du service de l'ingénierie de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro - dépense assumée par le PDI de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro;
- Volet F - travaux de construction pour permettre de sécuriser les abords de l'École Harfang-des-Neiges; ces travaux permettront de réaménager la rue Pierre-Lauzon pour protéger les utilisateurs vulnérables, piétons et cyclistes - dépense assumée par le SUM, Direction de la mobilité, numéro de projet PRF22-0710, le financement PDI est effectué à partir du programme 59071;
- Volet G - travaux en lien avec le Programme de sécurisation des abords de l'École Harfang-des-Neiges, située sur la rue Pierre-Lauzon. Les travaux de ce volet se trouvent à être sur le terrain privé de l'École Harfang-des-Neiges, côté du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, CSSMB. Ces travaux sont prioritaires, comme pour le volet F, ils doivent être complétés pour le 11 août 2023. Ce volet est inclus dans l'AO étant donné que les travaux du volet F et G doivent se faire ensemble. Comme ces travaux sont sur la propriété du CSSMB, ils seront payés directement à l'entrepreneur par le CSSMB.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de trois (3) preneurs de cahier des charges, deux (2) entrepreneurs ont déposés une soumission. Le tableau suivant présente le résultat de la soumission.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Uniroc Construction Inc.	2 065 883 \$	309 883 \$	2 375 766 \$
Cojalac Inc.	2 755 179 \$	413 277 \$	3 168 456 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 989 159 \$	298 374 \$	2 287 533 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			2 772 111,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			16,68 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			792 690 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			33,37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			88 233 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			3,86 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			792 690 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			33,37 %

Conformément aux plans et devis de la soumission ST-23-03, l'entreprise Uniroc Construction Inc. a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés.

Recommandations :

Les vérifications relatives à la conformité des soumissionnaires quant aux Registres des personnes non admissibles du Secrétariat du Conseil du Trésor (RENA), de la RBQ et de la liste des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de la Ville de Montréal sur la gestion contractuelle ont été faites par la division Ingénierie de l'arrondissement (28 avril 2023).

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur aux prévisions budgétaires dans une proportion de 9,61 %.

Vu que ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public, l'entreprise Uniroc Construction inc. a remis une copie de la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), datée du 23 février 2023 (voir la section «Pièces jointes»).

Une attestation valide délivrée le 22 février 2023 par Revenu Québec à Uniroc Construction inc. accompagne sa soumission (voir la section «Pièces jointes»). Le numéro de licence RBQ de Uniroc Construction inc. est le 5670-7912-01.

À la lumière des ces informations, la Direction Développement du territoire et Études techniques recommande d'octroyer le contrat à la compagnie Uniroc Construction inc. au montant de la valeur des travaux sur le domaine public de 1 798 098,85 \$, taxes incluses.

Une partie des travaux étant inclus dans l'AO sera directement payé par le CSSMB, travaux entrepris sur le terrain de l'école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2023 sont de 2 202 671,09 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (1 798 098,85 \$, taxes incluses), les contingences de 15 % (269 714,83 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 7,5 % (134 857,41 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 45,15 % (994 465,18\$) par la Ville centre : 576 900,03 \$ par le Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), Direction de la Gestion des Infrastructures Urbaines et des Entraves (DGIUE) par la Division gestion d'actifs du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et 417 565,15 \$ par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM).

La répartition des coûts par pourcentage se fera comme suit :

- 21,73 % (478 533,06\$) par le PDI de l'arrondissement,
- 19,98 % (440 202,13\$) par le PDI report de l'arrondissement,
- 13,14% (289 470,72\$) par le surplus de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Le surplus inclus 6,35% (139 967,16\$) pour les demandes des citoyens et 6,79% (149 503,56\$) pour les travaux à effectuer pour le compte des Travaux publics de l'arrondissement.

Les frais incidents représentent 7.5 % des travaux, les frais contingents représentent 15% des travaux et sont assumés au prorata par les différents intervenants.

Le budget pour le volet F a fait l'objet d'une approbation du SUM, lors de l'appel à projet PSAE 2022, pour une réalisation des travaux en 2023. Le numéro projet Carrefour est PSAE_PRF22-0710, le numéro du projet investi est le 59 071. L'approbation du SUM est pour un montant maximal de 400 000 \$.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRE - Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

La dépense de ce contrat sera assumée à 45,15 % par le SUM et le SIRR, cela représente 994 465,18 \$, toutes taxes incluses, soit 811 808,31 \$ pour les travaux, 121 771,25 \$ pour les contingences et 60 885,62\$ pour les incidences. Le montant total de la dépense est repartit comme suit :

MONTANTS EN MILLIER	TRAVAUX	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL NET RISTOURNE	# DE PROGRAMME
A. PCPR SIRR	470,9 \$	70,6 \$	35,3 \$	526,8 \$	55859
F. Pierre-Lauzon SUM	340,9 \$	51,1 \$	25,6 \$	381,3 \$	59071

La dépense de 908 079,26 \$ net de ristourne sera assumée par les règlements d'emprunt suivants :

526 786,62 \$ net de ristourne (Volet A. PMIR) financé par le règlement d'emprunt 18-046 Programme de maintien des infrastructures routières CM 181156;

381 292,64 \$ net de ristourne (Volet F) financé à travers le programme 59071, par le règlement d'emprunt de compétence CORPO 23-007 Sécurisation réseau routier Vision Zéro CM23 0194 (référence PSAE_PRF22-0710)

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2023	Ultérieur	Total
59071_Vision Zéro : Mise en œuvre des mesures de sécurisation	381	0	381
Total	381	0	381

Les dépenses liées à ce contrat sont sans impact sur le budget de fonctionnement. Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO

La dépense totale pour l'arrondissement est de 1 208 205,91 \$, taxes incluses, soit 1 103 253,04 \$ net de ristourne, répartie comme suit :

- dépense totale prise au PDI report (béton préalable au PCPR local) : 440 202,13 \$, taxes incluses : (Volet B)

Montant des travaux : 359 348,68 \$, taxes incluses
 Montant des contingences : 53 902,30 \$, taxes incluses
 Montant des incidences : 26 951,15 \$, taxes incluses

- dépense totale prise au Surplus (demande des citoyens) : 139 967,16 \$, taxes incluses : (Volet C)

Montant des travaux : 114 258,91 \$, taxes incluses
 Montant des contingences : 17 138,84 \$, taxes incluses
 Montant des incidences : 8 569,42\$, taxes incluses

- dépense totale prise au Surplus (demande des travaux publics) : 149 503,56 \$, taxes incluses : (Volet D)

Montant des travaux : 122 043,72 \$, taxes incluses
 Montant des contingences : 18 306,56 \$, taxes incluses
 Montant des incidences : 9 153,28\$, taxes incluses

- dépense total prise au PDI : 478 533.06 \$, taxes incluses : (Volet E)

Montant des travaux : 390 639,23 \$, taxes incluses
 Montant des contingences : 58 595,89 \$, taxes incluses
 Montant des incidences : 29 297,94 \$, taxes incluses.

Le volet G sera payé directement à l'entrepreneur par le CSSMB

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants :

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens..

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : juin 2023

Fin des travaux : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Florentina ILIUTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jonathan LABONTÉ

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON

Le : 2023-05-02

ingenieur(e)

c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1236936009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rejeter la soumission reçue pour les services professionnels en architecture et ingénierie pour la production du Programme fonctionnel et technique (PFT) et des plans et devis pour le projet de réaménagement de la bibliothèque William-G.-Boll, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Appel d'offres public SP-2023-08 (un soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

Un appel d'offres public a été lancé le 14 avril 2023 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 3 mai 2023, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés :

- Addenda #1 : Correction de la date de prise de rendez-vous ainsi que des dates de visites des lieux et réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda #2 : Réponses aux questions des soumissionnaires
- Addenda #3 : Correction de la date de prise de rendez-vous ainsi que des dates de visites des lieux.

La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a pour objectif d'obtenir les Services professionnels en architecture et ingénierie (toutes les disciplines requises pour le projet) afin d'élaborer le concept final (Programme fonctionnel et technique (PFT)) et de produire des plans et devis pour le projet de réaménagement des espaces et pour la mise aux normes de certains éléments, systèmes et/ou équipements de la Bibliothèque William-G.-Boll, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

À la suite de l'ouverture de l'appel d'offres, il a été constaté que lors du processus de l'appel d'offres, une problématique est survenue au niveau des procédures administratives. Ainsi, il

est nécessaire de rejeter les soumissions reçues pour le présent contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Insa Keba SANE
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-05-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal BRISSON

c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1233903004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Bonifier la contribution financière non récurrente pour un montant de 16 150 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023, portant ainsi la contibution totale à 21 550 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a convenu de participer au projet de la patrouille environnementale «La patrouille verte» 2023 à la suite d'une demande du Regroupement des éco-quartiers adressée à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Depuis février 2012, le Regroupement des éco-quartiers est responsable de la gestion de la «La patrouille verte», auparavant assurée par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal).

À la séance du conseil du 6 mars dernier, il a été résolu d'approuver une contribution financière non récurrente au montant de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers pour permettre l'embauche de trois étudiants. Le financement général du projet devait provenir d'une subvention de Ressources humaines Canada dans le cadre du programme «Emploi d'Été Canada 2023».

Le service Ressources humaines Canada a informé le Regroupement des éco-quartiers qu'il financerait un seul des postes d'agents d'information demandés pour notre arrondissement. Par conséquent, le Regroupement des éco-quartiers nous demande de financer la différence nécessaire pour assurer la mise en place du projet de La Patrouille Verte pendant 12 semaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 290052 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 5 400 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023. (GDD 1223903002)

CA22 290105 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2022. (GDD 1223903004)

CA21 290079 - Autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 4 800

\$ au Regroupement des éco-quartiers afin de permettre l'embauche de 3 étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2021. (GDD 1213903004)

DESCRIPTION

Il est demandé au conseil d'approuver un montant supplémentaire de **16 150 \$** pour bonifier la contribution financière déjà accordée de **5 400 \$** afin de permettre l'embauche de trois (3) étudiants pour le projet Patrouille de sensibilisation environnementale, « La Patrouille verte » dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, durant l'été 2023. Le coût total de **21 550 \$** se décrit comme suit:

- Deux (2) patrouilleurs (non financés par Emploi Été Canada) pour 12 semaines = 17 500 \$
- Un patrouilleur (financé par Emploi Été Canada) bonifié de 9 à 12 semaines = 4 050 \$

JUSTIFICATION

Sans la présence de ces agents d'information, certains enjeux pourraient être rencontrés au niveau des mandats du central, mais aussi tous les mandats locaux entre autres les jardins communautaires, la sensibilisation sur le territoire de l'arrondissement, particulièrement le secteur Cloverdale et les marchés publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation de cette dépense se fera selon les informations contenues dans l'intervention financière de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier vise l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 selon les priorités suivantes:

Priorité 4- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale. L'achat local et éco responsable et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.

Priorité 5 –Tendre vers un avenir Zéro Déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Priorité 16 ; Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Non applicable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-19

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1231294011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'accord de subvention avec le Ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Canada en fête pour la réalisation du projet La fête du Canada 2023; Demander l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord et autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, à signer au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 3.11 de la LMCE, un organisme municipal ne peut, sans l'autorisation préalable du gouvernement, conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada, l'un de ses ministères ou organismes gouvernementaux, ou avec un organisme public fédéral.

Par conséquent, un organisme municipal doit, pour conclure une telle entente, obtenir l'autorisation du gouvernement par l'entremise d'un décret d'autorisation. Le défaut d'obtenir l'approbation ou l'autorisation prescrite par la LMCE sous la forme d'un décret d'autorisation entraîne l'invalidité ou la nullité de l'entente en question.

La municipalité qui souhaiterait conclure une telle entente est donc invitée à transmettre au Ministère sa demande de décret d'autorisation.

Dans le cadre du programme gouvernemental Le Canada en fête, la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds Roxboro ont élaboré une entente , accord de subvention, avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada. Cette entente prévoit le versement d'une subvention d'un montant de dix-huit mille dollars (18 000 \$).

Pour que cette entente soit valable, la municipalité qui souhaite conclure une entente avec un autre gouvernement au Canada est invitée à transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) sa demande de décret d'autorisation, accompagnée du projet d'entente et des plans et des cartes, s'il s'agit d'une transaction foncière.

Lorsque la version finale de l'entente aura été approuvée, une résolution du conseil municipal doit être jointe à l'envoi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 29 0167: QUE le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada une entente (accord de subvention) entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la Fête du Canada de Pierrefonds-Roxboro le 1^{er} juillet 2021; QUE ce soit approuvé le projet d'entente (accord de subvention) à cet effet;

QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente (accord de subvention) au nom de la Ville;

CA19 290190: QUE le conseil d'arrondissement demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada une entente (accord de subvention) entre sa Majesté la Reine du chef du Canada et la Ville de Montréal - arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre de la Fête du Canada de Pierrefonds-Roxboro le 1^{er} juillet 2021; QUE ce soit approuvé le projet d'entente (accord de subvention) à cet effet; QUE monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, soit autorisé à signer ladite entente (accord de subvention) au nom de la Ville;

CA17 290296 QUE le conseil d'arrondissement soit informé de la réception d'une subvention provenant du Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles au montant de 8 000 \$ liée aux événements organisés lors de la fête du Canada 2017 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; QUE le conseil d'arrondissement autorise un virement de crédit de cette somme au budget de fonctionnement 2017 et recommande au comité exécutif de modifier le budget de la Ville pour tenir compte de cette modification comme le stipule l'article 144 du chapitre IV des Dispositions financières de la Charte de la Ville de Montréal, selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le bénéficiaire fera état de la contribution reçue du ministre dans tout programme de promotion ou de publicité concernant les activités financées par le présent accord et ce, d'une manière acceptable par ce dernier.

Le bénéficiaire est tenu de présenter un rapport final sur les résultats dans les 60 jours suivant la fin de son exercice financier. Si le bénéficiaire ne respecte pas les conditions énoncées, le Ministère se réserve le droit de retenir les fonds pour les exercices financiers futurs.

Afin de procéder aux étapes suivantes, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro doit obtenir l'autorisation du gouvernement provincial.

Il est également nécessaire de désigner Monsieur Jay-Sun Richard, chef de division Sports, Loisirs et Installations, à signer ladite entente.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement regroupe plus de 56 communautés ethniques. Cet événement nous permet de se réunir tous ensemble afin de célébrer les Canadiennes et Canadiens mais aussi la terre d'accueil qui est le Canada pour certains de nos citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Entente pour l'accord de Participation financière à la fête du Canada qui se déroulera le 1er juillet 2023.

Cette entente prévoit le versement d'une subvention d'un montant de dix-huit mille dollars

(18 000 \$) dans le cadre du programme gouvernemental Le Canada en fête.

MONTRÉAL 2030

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)

« Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications ».

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois le dossier approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), nous suivrons les étapes suivantes :

1. Imprimer un (1) exemplaire complet de l'entente de subvention en format 8 ½ x 14;
2. Signer la copie de l'entente de subvention;
3. Transmettre par courriel la copie signée au Ministère du Patrimoine canadien, Gouvernement du Canada

Dès réception de la copie signée ainsi que du décret le Ministère du Patrimoine canadien, le Gouvernement du Canada pourra poursuivre avec le paiement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-17

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1er janvier au 31 décembre 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressources en développement économique, approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice par intérim du Développement du territoire et études techniques et qu'un montant de 75 000 \$ soit prélevé à même le budget de la direction du Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense.

CONTENU

CONTEXTE

La nécessité d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressources à temps plein pour ce type d'activité et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés. Identifié comme un des principaux défis dans le cadre de son plan stratégique 2015-2018 et soutenu par le plan d'action local en développement économique depuis 2019, le soutien au développement commercial est une priorité de l'arrondissement par l'engagement de favoriser le développement de ses zones à potentiel économique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA20 29 0081 - Séance ordinaire du 4 mai 2020

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Anne Castonguay, directrice Aménagement urbain et services aux entreprises;

QU'un montant de 67 900,00 \$ soit prélevé à même le budget de la Direction aménagement urbain et services aux entreprises pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA21 19 0160 - Séance ordinaire du lundi 7 juin 2021

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver, à cet effet, l'entente entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Résolution: CA21 21 29 0248 - Séance ordinaire du lundi 4 octobre 2021

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Louis Tremblay, directeur - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 69 258 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution: CA21 22 29 0104 - Séance ordinaire du lundi 4 avril 2022

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Lachine pour une durée d'un an (du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023), en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, pour le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver le projet d'entente de partenariat à cet effet et en autoriser la signature par Louis Tremblay, directeur - Développement du territoire et études techniques;

D'autoriser l'affectation d'une somme de 71 919,39 \$ à même le budget de la Direction - Développement du territoire et études techniques pour financer cette dépense;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite partager avec l'arrondissement de Lachine l'équivalent de 0,5 a.p. des services du Commissaire au développement économique de Lachine (emploi 305110). Les services incluraient les activités normalement prévues à la description d'emploi de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement.

La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements et se fera du 1er janvier au 31 décembre 2023.

JUSTIFICATION

Le partage à mi-temps de cette ressource pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et à maintenir un poste à temps complet à la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services de cette ressource nous seront facturés sur la base des coûts réels de 0,5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements et autres outils de travail, pour un montant total de 75 000 \$ à partir du budget de la direction Développement du territoire et services techniques de l'arrondissement.

À noter : Afin de faciliter la répartition budgétaire, la portion restante de 2023 (4 mois) du sommaire décisionnel 1223050006 sera remplacé par le présent sommaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Développer l'expertise au sein de l'administration municipale;
- Rationaliser les coûts d'opération ;
- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-16

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1239916004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement du contrat 19-17701 avec l'organisme VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée d'un (1) an soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 au montant total de 107 485,74 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération.

CONTENU**CONTEXTE**

Le programme Éco-quartier est un programme créé en 1995 par la Ville de Montréal. La responsabilité en a été transférée aux arrondissements en 2002 lors de la fusion municipale. En 2006, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a procédé à un remaniement du programme Éco-quartier visant à simplifier et à recentrer la mission du programme, de façon à fournir aux citoyens des outils efficaces en matière d'environnement et à soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de ses objectifs. En 2014, dans le cadre de la révision des priorités de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, notamment en matière de développement durable, une mise à jour du Programme Éco-quartier s'est avérée nécessaire. De plus, avec cette préoccupation grandissante pour le développement durable dans la mission du programme, il est prévu d'y intégrer les sphères sociale, économique et environnementale qui en sont des composantes indissociables.

Afin de mener à bien le programme, trois directions de l'arrondissement travailleront en collaboration avec l'organisme mandataire: la Direction de l'Aménagement urbain et des services aux entreprises, la Direction des travaux publics et la Direction de l'arrondissement.

En 2019, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a octroyé le contrat 19-17701 d'une durée de 3 ans à l'organisme VertCité (CRABE). Cette entente prend fin le 31 août 2022 et les articles 2.03.02 et 15.02 du Contrat prévoit la possibilité de prolongation du contrat pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois chacune. Les prix appliqués pour le contrat renouvelé sont augmentés de deux pour cent (2%) pour chaque période visée par le renouvellement. Nous avons déjà procédé à une première période de prolongation du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.

Le présent dossier a pour but d'autoriser une deuxième prolongation du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 au coût total de 107 485,74 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22-290198 - 3 août 2022 - Autoriser le renouvellement du contrat 19-17701 avec l'organisme VertCité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Éco-quartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée d'un (1) an soit du 1er septembre

2022 au 31 août 2023 au montant total de 105 378,18 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération - GDD 1229357004

CA19 29 0205 - 5 août 2019 - Octroyer un contrat avec l'organisme Vertcité (CRABE) pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'une durée de 3 ans se terminant le 31 août 2022 au coût total de 309 935,81 \$, taxes incluses - A/O 19-17701 (deux soumissionnaires) - GDD 1193903013

CA18 290215 - 6 août 2018 - Autoriser le renouvellement du contrat 15-14359 avec l'organisme «VertCité (CRABE)» pour une durée d'un an soit du 1er septembre 2018 au 31 août 2019 au montant total de 106 181,71 \$, taxes incluses, imputé à même le budget d'opération - GDD 1183903010

CA15 290191 - 13 juillet 2015 - Approbation d'un contrat avec l'organisme «VertCité (CRABE)» d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 août 2018 - Octroi d'un contrat total de 318 545,14 \$ (taxes incluses), pour la réalisation des activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Contrat numéro 15-14359) - GDD 1153050005

DESCRIPTION

Le programme Éco-quartier offre un service aux citoyens, basé sur l'action locale qui privilégie le mouvement communautaire et le bénévolat. Le programme Éco-quartier est un des moyens dont dispose l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans son effort de mobilisation des citoyens, de réduction des matières résiduelles, de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur. L'arrondissement confie, par une entente de partenariat et l'octroi d'une contribution financière, à un organisme communautaire voué à l'environnement, la responsabilité de la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. La contribution financière octroyée à l'organisme lui permet de développer les activités de sensibilisation nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'arrondissement. Le programme Éco-quartier continue à jouer un rôle déterminant concernant la sensibilisation au développement durable auprès des citoyens.

Les responsabilités se partagent de la façon suivante : le partenaire du milieu communautaire est responsable de la sensibilisation au développement durable de toute la population. La Direction des travaux publics a la responsabilité d'établir les priorités d'intervention en matière de sensibilisation aux différentes collectes sur lesquelles le partenaire devra concentrer ses efforts chaque année. De plus, elle doit assurer l'application du contrat signé avec le partenaire, le suivi du plan d'action, l'évaluation du partenaire et le renouvellement du contrat. La Direction d'arrondissement est responsable de l'harmonisation des communications, dans le respect des normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Éco-quartier comme prévu dans le protocole de communication publique.

Le renouvellement du contrat est d'une durée d'un (1) an soit du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de 107 485,74 \$, taxes incluses est payable à même le code d'imputation suivant et réparti comme suit:

Du 1er septembre au 31 décembre 2023

2420.0010000.303121.07165.61900.016207.0000.000000.000000.00000.00000

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
31 162,06 \$	32 716,27 \$	35 828,58 \$

Du 1er janvier au 31 août 2024

2420.0010000.303121.07165.61900.016207.0000.000000.000000.000000.00000

Montant avant taxes	Net de ristourne	Montant après taxes
62 324,12 \$	65 432,54 \$	71 657,16\$

MONTRÉAL 2030

Grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions du programme Éco-quartier dans Pierrefonds-Roxboro demeurent à dimension locale et la stratégie d'intervention table sur l'information, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens. Le citoyen pourra considérer le programme Éco-quartier comme référence principale en ce qui a trait au développement durable dans son quotidien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les normes graphiques et de diffusion de l'information du programme Écoquartier prévues dans le protocole de communication publique émis par la Direction de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1er septembre 2023 au 31 août 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nickolas GAGNON
chef(fe) de division - voirie et parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-29

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une contribution financière de 300 \$ provenant du budget de fonctionnement à l'école secondaire communautaire de Pierrefonds afin de contribuer à offrir une bourse d'étude de 300 \$ à un étudiant qui habite l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour son rendement académique exceptionnel

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tient à honorer de façon concrète un étudiant émérite en offrant une contribution financière de 300 \$, provenant du budget de fonctionnement, à l'école secondaire communautaire de Pierrefonds afin de contribuer à offrir une bourse d'étude de 300 \$ à un étudiant qui habite l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour son rendement académique exceptionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des bourses semblables ont été versées à l'école secondaire Pierrefonds Comprehensive High School ainsi qu'à l'école secondaire Riverdale High School :

- En 2017 : sommaire décisionnel - 1172155012
- En 2018 : sommaire décisionnel - 1182155010
- En 2019: sommaire décisionnel - 1192155010

DESCRIPTION

Versement d'une bourse de 300 \$ pour une contribution financière totale de 300 \$ (taxes incluses) à l'école secondaire communautaire de Pierrefonds afin d'honorer un étudiant émérite qui habite l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

Accorder un support concret à un étudiant émérite de l'arrondissement pour son rendement académique exceptionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Versement d'une subvention de 300 \$, taxes incluses, à l'école secondaire communautaire de Pierrefonds, et ce, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement.
Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101

61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une contribution financière.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-05-29

IDENTIFICATION

Dossier # :1238388005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 25 mars au 28 avril 2023

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois d'avril.

Rapport couvrant la période du 25 mars au 28 avril 2023 qui totalise la somme de 747 862.14\$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 30 avril pour un montant de 7 365.99\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2023-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Sebastien GAGNON
Directeur des services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1230207001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la répartition des sommes du solde reporté de l'année 2022 dans le PDI 2023-2032.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil municipal prévoit l'adoption, dans les prochaines semaines, d'une résolution concernant le report des budgets en immobilisations non utilisés en 2022 comme budget additionnel au Programme décennal des immobilisations (PDI 2023-2032) des arrondissements. Pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro cela représente des sommes non utilisées de 11 595 000 \$.

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) permet au conseil d'arrondissement la modification du Programme décennal d'immobilisations (PDI) à l'égard des projets d'immobilisations de l'arrondissement, dans la mesure où cette modification n'a aucun impact sur le niveau d'emprunt à la charge des contribuables. Dans cette optique, les budgets reportés en 2023 s'intègrent au cadre financier de la Ville et permettent à l'arrondissement de disposer d'un budget additionnel de 11 595 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1235929001 - Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2022 - conseil municipal - séance d'adoption prévue en juin 2023.

CA22 29 0252 / 1226781007 - Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

Le présent sommaire prévoit la répartition du solde reporté de 2022 aux différents projets du PDI 2023-2032 afin de poursuivre et réaliser les projets prévus. .

Ce report vient des projets non réalisés ou des projets terminés qui ont coûté moins cher que prévu.

Au budget adopté de l'arrondissement au montant de 5 799 000\$ s'ajoute la somme de 11 595 000 \$ pour un total de 17 394 000 \$.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est libre d'utiliser ce budget supplémentaire de la façon qu'il le désire, le

présent sommaire a pour but de transmettre l'information au Conseil d'arrondissement et lui permettre de l'adopter.

Les virements budgétaires au PDI 2023-2032 doivent être autorisés par le conseil d'arrondissement pour être en conformité avec la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux arrondissements.

Les virements budgétaires sont aussi requis afin d'assurer la conformité de nos budgets avec les engagements de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir en pièce jointe le détail des virements budgétaires requis

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il vise le report du budget d'immobilisations de l'arrondissement non utilisé en 2022.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-19

Gaétan BRUNET
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

IDENTIFICATION **Dossier # :1231294003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dans le cadre de la Fête du Canada, autoriser la Direction culture, sports, loisirs et développement social à acheter 110 bracelets donnant accès aux parc de manèges Amusement Fun Show du 28 juin au 2 juillet 2023 pour les distribuer aux organismes communautaires de l'Arrondissement. Imputer le montant maximal de 3 300 \$ taxes incluses au budget de fonctionnement.

CONTENU

CONTEXTE

L'Arrondissement achète des billets pour le parc de manèges Amusements Fun Show qui sera présent à l'arrondissement du 28 juin au 2 juillet 2023. Ces billets seront destinés aux enfants et adolescents, résidents de Pierrefonds-Roxboro, issus de familles à faible revenu et qui n'ont pas les moyens de se procurer des bracelets pour les manèges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 290160: QUE le conseil d'arrondissement autorise la Direction – Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à acheter cent (100) bracelets donnant accès aux manèges Beauce Carnaval dans le cadre de la Fête du Canada, du 30 juin au 3 juillet 2022, afin de les distribuer aux organismes communautaires de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro; QUE cette dépense soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel Résolution CA19 290164 : Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cent (100) billets au coût total de 1950 \$ donnant accès à l'ensemble des manèges situés sur le terrain de l'école Pierrefonds Comprehensive High School entre le 27 juin et le 1^{er} juillet 2019. Les billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement; Que cette dépense soit payée à même le budget de fonctionnement 2019 selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Ces billets seront distribués aux organismes communautaires de l'arrondissement comme suit:

	Nom de l'organisme	Nombre de billets
1	Projet communautaire de Pierrefonds	10
2	Cloverdale Multi-Ressources	10

3	Maison des jeunes de Pierrefonds	10
4	Maison des jeunes A-Ma-Baie	10
5	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	10
6	Maison Caracol	10
7	CIMOI	10
8	AJOI	10
9	WIBCA	10
10	Centre famille et ressource ADD	10
11	La Corde	10
	Total	110

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement achète 110 billets au coût de 30 \$ chacun (taxes incluses) pour un coût maximal de 3 300\$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et villes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La distribution des bracelets aux organismes par les Élus est prévue la semaine du 26 juin 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-Sebastien GAGNON, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DANCSECS
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-04-27

Jay-Sun RICHARD
Chef de division. Sports

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-François DULIÈPRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-61 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-61 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311.

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 13 065 - 13 135, boulevard Gouin Ouest a déposé une demande de modification au Règlement de zonage afin de permettre un nouvel usage pour un commerce existant situé au 13 081, boulevard Gouin Ouest (Casa Reception). Le nouvel usage proposé d'«établissement avec salle de réception ou de banquet» s'ajoutera à ceux déjà autorisés dans la zone C-5-311, soit les usages «vente de détails et services» et «divertissement commercial, hébergement et restauration».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 mars 2023

Considérant que les membres du Comité sont favorables à permettre l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311;

Considérant les commentaires reçus lors de la consultation citoyenne tenue du 22 décembre 2022 au 10 février 2023;

Que les membres du Comité recommandent au Conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de modification au règlement de zonage numéro CA29 0040 afin d'autoriser l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la zone C-5-311, ainsi que les normes et spécifications qui en découlent.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Le règlement prévoit la modification de l'annexe A du règlement de zonage plus précisément la grille des spécifications suivante : C-5-311 : ajout de l'usage «établissement avec salle de réception ou de banquet (5815)» dans la catégorie d'usage c4b.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 3 avril 2023

Assemblée publique de consultation : avril-mai 2023

Adoption du 2^e projet de résolution : juin 2023

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : juin 2023

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : juillet 2023

Certificat de conformité : juillet-août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-15

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fin d'apporter des modifications, ajustements et précisions aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongées, les socles pour équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avants et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon, et le nombre de porte de garage pour un bâtiment résidentiel

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fin d'apporter des modifications, ajustements et précisions aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongées, les socles pour équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avants et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon, et le nombre de porte de garage pour un bâtiment résidentiel

CONTENU**CONTEXTE**

Adopter le règlement numéro CA29 0040-62 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fin d'apporter des modifications, ajustements et précisions aux articles concernant la marge latérale d'un bâtiment jumelé ou contigu, les plates-formes détachées d'un bâtiment principal, les saillies en cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale 0, les garages en plongées, les socles pour équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les compacteurs à déchets, la hauteur minimale d'un conifère, le délai pour planter ou remplacer un arbre, l'aménagement des cours avants et des espaces libres, l'aménagement d'un accès au terrain ou d'une allée d'accès, l'aménagement d'une bande tampon, et le nombre de porte de garage pour un bâtiment résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent règlement vise à modifier ou ajuster certains articles du règlement de zonage CA29 0040. Les modifications concernent les éléments suivants:

- Corrections à la table des matières pour refléter, le cas échéant, les modifications, ajouts ou retraits d'articles;
- Article 22, 23, 24: modifications de certaines dispositions administratives faisant référence à des règlements qui n'existent plus;

- Article 79: modifications de afin de spécifier qu'aucune case de stationnement n'est requise pour un usage additionnel autorisé dans un bâtiment de plus de 60 logements et ou de plus de 120 chambres et ajout afin d'interdire l'affichage extérieure pour cet usage additionnel;
- Article 111: ajout afin de préciser que la marge «0» s'applique au mur mitoyen pour un bâtiment jumelé et aux murs latéraux des unités centrales d'un bâtiment contigu;
- Article 127: correction du numéro de chapitre;
- Article 138: ajout d'un article visant à autoriser les plates-formes détachées du bâtiment principal;
- Article 139: ajout de normes pour les balcons, perrons, escaliers extérieurs situés dans une cour avant d'une habitation jumelée, contiguë ou à marge latérale zéro. Des normes similaires existent déjà dans le règlement pour la cour arrière;
- Articles 140 et 140.2: ajout afin de préciser de quel façon est calculé une distance minimale;
- Article 140.1: ajout des mots «minimales» dans l'article permet d'avoir une marge de manoeuvre quant aux dimensions du garage;
- Article 141: a) et c) corrections au libellé afin de faciliter la compréhension, b) correction du chiffre de la dénivellation requise puisqu'il y a eu une erreur lors de la refonte réglementaire;
- Articles 147, 163, 171 et 181 : ajout d'un article visant à autoriser les socles pour équipement de services publics et bornes de recharges pour véhicules électriques. Déjà autorisé pour les usages de type résidentiel, cet article est donc ajouté à tous les groupes d'usages;
- Article 156: ajout concernant la localisation d'un compacteur à déchets;
- Article 184 b): ajout de précision quant au calcul de la distance entre 2 accès;
- Articles 185 b), 201 b) et 242 b): modification pour diminuer la hauteur minimale d'un conifère afin de refléter ce qui est offert sur le marché;
- Article 188: modification de l'article afin de faciliter la compréhension;
- Article 239 a) et 240 a): modification pour diminuer la hauteur minimale d'un conifère afin de refléter ce qui est offert sur le marché et ajout de normes pour les arbustes à feuillage servant d'écran;
- Article 239 b) en abrogeant l'article, un usage du groupe habitation situé dans une zone dont l'affectation principale n'est pas «habitation» ne sera plus exempté de fournir une bande tampon;
- Articles 242 et 243: modifications aux alinéas 4 et 5 afin de prolonger le délai de plantation ou de remplacement d'un arbre;
- Article 245: abroger le 5e alinéa qui n'est pas requis puisque lors du réaménagement d'une cour, les normes existantes aux alinéas 1 à 4 s'appliquent;
- Article 267: le libellé a été revu afin d'en faciliter la compréhension; et
- Articles 184 a), 185 a), 190, 201 a), 201.1 a), 229, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 240 b), 242 a): modifications apportées afin de préciser davantage la façon d'aménager une bande gazonnée. Il est proposé de remplacer les mots «autrement paysagée» par «aménagée à l'aide de végétaux».

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 1er mai 2023
Assemblée publique de consultation : 5 juin 2023
Adoption du 2^e projet de résolution : 7 août 2023
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : août 2023
Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : septembre-octobre 2023
Certificat de conformité : novembre-décembre 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

Le : 2023-04-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de modification au Règlement de zonage (CA29 0040) aux fins d'ajouter l'usage «station-service pour camion» dans la zone I-8-491.

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant mandaté par le propriétaire des lots 1 898 907 et 3 978 056 situés au 3600, rue Pitfield a déposé une demande de modification au Règlement de zonage (CA29 0040) aux bureaux de l'arrondissement.

Cette demande vise à ajouter un nouvel usage dans la zone I-8-491 soit : une « station-service pour camion ». Le propriétaire souhaite ainsi développer la partie arrière du lot 3 978 056 en y accueillant une station-service qui desservira les camions et véhicules lourds.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du 8 mai 2023

Le Conseil d'arrondissement ayant refusé la demande de modification au règlement de zonage lors de sa séance du 3 avril 2023, les requérants souhaitent rencontrer les membres du comité consultatif d'urbanisme afin de leur expliquer les raisons pour lesquelles cette demande est justifiée. Mme Myrto Lasnier, urbaniste, Axiome Inc., M. Mario El Khoury, entrepreneur général, Construction Vergo et M. Dominic Sénécal, biologiste, Évolution Environnement Inc. ont rejoint la réunion à 18h30.

Mme Lasnier et M. Sénécal ont fait une présentation aux membres dans leur champ d'expertise respectif suivi d'une période de questions.

Les invités ont quittés la réunion à 19h10.

Ayant pris en considération les documents fournis, les présentations des requérants ainsi que les informations supplémentaires fournies par les requérants lors de la période de questions, les membres du Comité maintiennent leur avis défavorable quant à la présente demande et réitère le procès-verbal de la réunion tenue le 8 mars 2023 :

«Considérant que la Ville s'est dotée d'une « Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels » afin de préserver et d'augmenter la biodiversité sur le territoire et ainsi améliorer la qualité des milieux de vie;

Considérant que le Plan d'urbanisme reconnaît les dix écoterritoires de ladite Politique (carte 2.6.3 : Le patrimoine naturel);

Considérant que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield sont situés dans un de ces dix écoterritoires soit : « La coulée verte du ruisseau Bertrand »;

Considérant l'objectif 16 du Plan d'urbanisme : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel »;

Considérant l'usage projeté du site « une station-service pour camion »;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de ne pas accepter la demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491 pour les raisons suivantes :

- Bien que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield sont situés dans la zone I-8-491, il n'est pas souhaitable d'intensifier les activités de type « c5c » afin d'y accueillir une station-service pour camion et véhicule lourd puisque lesdits lots sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand »; et
- De part sa nature, l'usage proposé et l'équipement nécessaire à son fonctionnement (par exemple : réservoirs souterrains, tuyauteries souterraines, distributeurs de carburant) vont à l'encontre des objectifs de conservation de l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » quant à la pérennité de son écosystème et de son régime hydrique.

Refusée à l'unanimité.»

Sommaire décisionnel numéro 1238707007

Résolution CA23 29 0105 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023.

ATTENDU que la Ville de Montréal s'est dotée d'une « Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels » afin de préserver et d'augmenter la biodiversité sur le territoire et ainsi améliorer la qualité des milieux de vie;

ATTENDU que le Plan d'urbanisme reconnaît les dix écoterritoires de ladite Politique (carte 2.6.3 : Le patrimoine naturel);

ATTENDU que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3 600, boulevard Pitfield sont situés dans un de ces dix écoterritoires, soit: « La coulée verte du ruisseau Bertrand »;

CONSIDÉRANT l'objectif 16 du Plan d'urbanisme: « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel »;

CONSIDÉRANT l'usage projeté du site « station-service pour camion »;

DE refuser la demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 visant à autoriser l'usage « station-service pour camion » dans la zone I-8-491 pour les raisons suivantes :

- bien que les lots 1 898 907 et 3 978 056 au 3600, boulevard Pitfield soient situés dans la zone I-8-491, il n'est pas souhaitable d'intensifier les activités de type « c5c » afin d'y accueillir une station-service pour camions et véhicules lourds puisque lesdits lots sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » et

- par sa nature, l'usage proposé et l'équipement nécessaire à son fonctionnement (par exemple : réservoirs souterrains, tuyauteries souterraines, distributeurs de carburant) vont à l'encontre des objectifs de conservation de l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand » quant à la pérennité de son écosystème et de son régime hydrique.

DESCRIPTION

Les lots 1 898 907 et 3 978 056 sont situés dans l'écoterritoire « La coulée verte du ruisseau Bertrand ». Un écoterritoire c'est: une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés (Source : Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal). Les écoterritoires ont été établis par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville et ont été entérinés dans le Plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme de l'arrondissement.

L'usage proposé est classifié dans la groupe d'usages « Commerces artériels lourds, commerces de gros et services para-industriels (c5) » au Règlement de zonage (CA29 0040) plus précisément la catégorie « c5c ».

La grille des spécifications de la zone I-8-491 autorise seulement les deux usages dans la catégorie « c5c » soient:

- Vente au détail d'articles, d'accessoires d'aménagement paysager et de jardin (536);
- Service de location d'outils ou d'équipements (6352).

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-18

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003256266 visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 349 121, au 3900, boulevard Saint-Charles, trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 23 février 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003256266 visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 349 121, au 3900, boulevard Saint-Charles, trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 23 février 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023
Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 23 février 2023.

Recommandée à majorité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003256266 visant à permettre dans la zone C-3-224, pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, lot 1 349 121, au 3900, boulevard Saint-Charles:

- trois enseignes affichant le menu du service à l'auto d'un service de restauration au lieu de deux enseignes maximum, tel que requis;

tel que montré sur le plan du site de Montréal Néon, du chargé de projet Mathieu Venne, daté du 23 février 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 mai 2023

Consultation écrire 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-05

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003256603 visant à permettre dans la zone H1-3-167 pour un agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, lot 1 349 145, situé au 4925, rue Évariste-Chaurette, un coefficient d'occupation du sol supérieur de 0,50 au lieu du 0,45 maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 5291, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 27 avril 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003256603 visant à permettre dans la zone H1-3-167 pour un agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, lot 1 349 145, situé au 4925, rue Évariste-Chaurette, un coefficient d'occupation du sol supérieur de 0,50 au lieu du 0,45 maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 5291, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 27 avril 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023**

Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-3-167 pour un agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé un coefficient d'occupation du sol supérieur de 0,50 au lieu du 0,45 maximum, tel que requis, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 5291, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 27 avril 2023.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 30032566036 visant à permettre dans la zone H1-3-167 pour un agrandissement du deuxième étage d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé, lot 1 349 156, situé au 4925, rue Évariste-Chaurette:

- un coefficient d'occupation du sol supérieur de 0,50 au lieu du 0,45 maximum, tel que requis

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 5291, préparé par l'arpenteur-géomètre, François Danis, daté du 27 avril 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 mai 2023
Consultation écrire 15 jours
Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-05

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003258921 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 1 071 117, situé au 4413 rue Dupuis, une marge arrière de 3,08 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 15 845 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 19 septembre 2020.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003258921 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 1 071 117, situé au 4413 rue Dupuis, une marge arrière de 3,08 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 15 845 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 19 septembre 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023
Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA29 0044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel isolé, une marge arrière de 3,08 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis, tel que montré sur le certificat de localisation, minute 15 845 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 19 septembre 2020.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003258921 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel isolé, lot 1 071 117, situé au 4413, rue Dupuis:

- une marge arrière de 3,08 m au lieu du 7 m minimum, tel que requis;

tel que montré sur le certificat de localisation, minute 15 845 préparé par l'arpenteur-géomètre, Frédérick Brisson, daté du 19 septembre 2020.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 mai 2023

Consultation écrite 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-05

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003261913 visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, lot 1 370 349, situé au 13 057, boulevard Gouin Ouest, un compacteur à déchets installé à l'extérieur, en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principal du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure, tel que prévu, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4398 préparé par l'arpenteur-géomètre, David Lord, daté du 21 avril 2023

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003261913 visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, lot 1 370 349, situé au 13 057, boulevard Gouin Ouest, un compacteur à déchets installé à l'extérieur, en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principal du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure, tel que prévu, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4398 préparé par l'arpenteur-géomètre, David Lord, daté du 21 avril 2023

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023

Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA290044 relatifs aux dérogations mineures;

Considérant que le Comité est d'avis que les conditions applicables suivantes du Règlement CA29 044 ne sont pas respectées :

- « Le requérant doit avoir démontré que l'application de la disposition pour laquelle la dérogation mineure est demandée a pour effet de lui causer un préjudice sérieux ;
- La dérogation ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- Le fait d'accorder la dérogation mineure ne doit pas avoir pour effet de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes. »

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, situé au 13 057, boulevard Gouin Ouest un compacteur à déchets installé à l'extérieur,

en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principal du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure, tel que prévu, tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4398 préparé par l'arpenteur-géomètre, David Lord, daté du 21 avril 2023.

Refusée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003261913 visant à permettre dans la zone C-5-311, pour un bâtiment commercial isolé, lot 1 370 349, situé au 13 057, boulevard Gouin Ouest

- un compacteur à déchets installé à l'extérieur, en cour latérale et à moins de 6 m en retrait de la façade principal du bâtiment, au lieu d'une installation intérieure, tel que prévu

tel que montré sur le plan d'implantation, minute 4398 préparé par l'arpenteur-géomètre, David Lord, daté du 21 avril 2023.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 mai 2023

Consultation écrite 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-05

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1235300008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demande de dérogation mineure 3003263688 visant à permettre dans la zone H3-6-347 pour un bâtiment résidentiel contigu, lot 3 780 633, situé au 5267, rue de l'Armoise, un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte, tel que requis, tel que montré sur le rapport d'évaluation du matériau de revêtement métallique.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003263688 visant à permettre dans la zone H3-6-347 pour un bâtiment résidentiel contigu, lot 3 780 633, situé au 5267, rue de l'Armoise, un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte, tel que requis, tel que montré sur le rapport d'évaluation du matériau de revêtement métallique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023
Considérant les critères d'évaluation énoncés à l'article 14 du règlement CA290044 relatifs aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre dans la zone H3-6-347 pour un bâtiment résidentiel contigu un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte, tel que requis, tel que montré sur le rapport d'évaluation du matériau de revêtement métallique.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

La demande de dérogation mineure 3003263688 visant à permettre dans la zone H3-6-347 pour un bâtiment résidentiel contigu, lot 3 780 633, situé au 5267 rue de l'Armoise:

- un matériau de revêtement de toiture en métal différent des autres unités consécutives ayant un matériau de bardeau d'asphalte, tel que requis

tel que montré sur le rapport d'évaluation du matériau de revêtement métallique.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 3 mai 2023

Consultation écrire 15 jours

Conseil d'arrondissement : 5 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-05

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 11, 14e Rue, sur le lot 1 390 271 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 11, 14e Rue, sur le lot 1 390 271 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant à ajouter un deuxième étage à un bâtiment unifamilial isolé.

Recommandée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du mercredi 21 décembre 2022

Le projet est présenté pour la cinquième fois au Comité d'architecture. Faisant suite à la réunion du 24 novembre 2022, une proposition révisée a été soumise. Les travaux visés par la demande sont le renforcement de la fondation du bâtiment, l'agrandissement du bâtiment sur deux étages en cour latérale droite et l'ajout d'un deuxième étage sur la partie existante. Le bâtiment sera revêtu de brique beige, d'un clin horizontal gris en bois d'ingénierie et d'un bardeau d'asphalte noir.

Les membres du comité considèrent que le projet est nettement supérieur aux versions précédentes. Une seule préoccupation demeure, et il s'agit de la marquise au-dessus de la porte d'entrée principale. Le comité suggère les deux options suivantes :

1. Abaisser la hauteur de la marquise proposée afin d'éviter un conflit avec le prolongement de la toiture du RDC.

OU

2. Retirer la marquise à deux versants proposée. À la place, faire un trottoir plus long, avec un accès au trottoir par le côté du perron. Prolonger la toiture du RDC au-dessus de ce trottoir.

Le Comité d'architecture est favorable au projet et recommande sa présentation au Comité consultatif d'urbanisme seulement si une proposition révisée est soumise en prenant en considération les commentaires mentionnés ci-dessus.

DESCRIPTION

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 390 271 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Benoît Péloquin, sous la minute 25 432 de son greffe, en date du 6 juin 2022 et révisé le 28 février 2023. Il sera construit selon les plans de Salvatore Moffa, technologue en architecture, en date du 10 novembre 2021 et révisé le 18 avril 2023. Les travaux visés par la demande sont le renforcement de la fondation du bâtiment, l'agrandissement du bâtiment sur deux étages en cour latérale droite et l'ajout d'un deuxième étage sur la partie existante.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- brique General Shale Sierra de couleur Shadow stone
- clin horizontal en bois d'ingénierie de type Canoxel de couleur gris pâle
- bardeau d'asphalte noir
- soffites et fascias de couleur noire
- portes et fenêtres de couleur blanche

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-17

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 19, 11e Avenue, sur le lot 1 390 004 du cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial au 19, 11e Avenue, sur le lot 1 390 004 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 3 mai 2023

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment principal sur un étage en cour avant et sur deux étages en cour latérale gauche en vertu du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- Le critère «les modèles d'habitation doivent présenter une ressemblance entre les éléments suivants : style architectural; façade (hauteur, largeur, alignement); toiture (forme et pente); fenestration» de l'objectif «assurer une unité d'ensemble à travers une diversité architecturale de modèles à l'intérieur de chacune des zones visées»;
- Le critère «en façade avant, les éléments architecturaux suivants doivent être privilégiés: de la brique en soldat au-dessus des portes, portes de garage et des fenêtres; la brique de format métrique est privilégiée; la forme et l'agencement des ouvertures devrait respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment» de l'objectif «favoriser une architecture de qualité»;
- L'objectif «recréer certaines caractéristiques des résidences unifamiliales du secteur»;
- Le critère «le volume de l'entrée du garage devrait se retrouver en retrait par rapport à la façade avant» de l'objectif «minimiser l'impact visuel créé par une porte de garage»;
- L'objectif «conserver une continuité lors de l'agrandissement d'une résidence existante»;

Refusée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du mercredi 25 janvier 2023

Le projet est présenté pour la deuxième fois au Comité d'architecture. Faisant suite à la réunion du 24 novembre 2022, une proposition révisée a été soumise. Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement du bâtiment principal sur un étage en cour avant et sur deux étages en cour latérale gauche. Les sections agrandies et transformées du bâtiment seront revêtues de pierre de béton grise sur les murs avant et latérale gauche, de brique rouge sur le mur arrière et de tuiles métalliques similaires à la toiture existante. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur noire, les fenêtres de couleur blanche et les soffites et fascias de couleur grise.

Le Comité dénote le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière au chapitre 3 et réitère la majorité des commentaires formulés à sa dernière séance, à savoir :

- Manque de qualité architecturale ;
- Mauvaise intégration / harmonisation des parties agrandies au bâtiment existant, tant au niveau de la volumétrie que des matériaux ;
- Les proportions volumétriques proposées ne respectent pas les proportions volumétriques du bâtiment existant ;
- La partie agrandie en cour latérale gauche devrait être en recul par rapport à la façade principale ou, au minimum, sur le même alignement ;
- Réviser le plan de modélisation 3D, car il ne correspond pas au plan d'architecture, notamment en ce qui a trait au niveau de terrain, du porche d'entrée et des escaliers.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisée lui soit soumise afin de prendre en considération les commentaires mentionnés ci-dessus. Dans le cas contraire, il recommande que le projet soit présenté au comité consultatif d'urbanisme.

DESCRIPTION

Le bâtiment sera implanté sur le lot 1 390 004 du Cadastre du Québec, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Éric Denicourt, sous la minute 39 817 de son greffe, en date du 16 janvier 2023 et révisé le 20 février 2023. Il sera construit selon les plans de la firme Vista Construction, en date du mois de septembre 2022 et révisé le 20 février 2023. Les travaux visés par la demande sont l'agrandissement du bâtiment principal sur un étage en cour avant et sur deux étages en cour latérale gauche. Les sections agrandies et transformées du bâtiment seront revêtues de pierre de béton grise sur les murs avant et latérale gauche, de brique rouge sur le mur arrière et de tuiles métalliques similaires à la toiture existante. La porte d'entrée principale et la porte de garage seront de couleur noire, les fenêtres de couleur blanche et les soffites et fascias de couleur grise.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- pierre de béton grise (mur avant et latérale gauche)
- brique rouge similaire à la brique existante (mur arrière, partie agrandie seulement)
- bardeau de toiture en tuile métallique similaire au revêtement de toiture existant
- porte d'entrée principale et porte de garage de couleur noire
- fenêtres de couleur blanche
- soffites et fascias de couleur grise

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : *Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de résidence privée unifamiliale.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retiré de l'ordre du jour puisqu'il doit faire l'objet d'une analyse de conformité par un agent du cadre bâti.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY

Le : 2023-05-17

conseiller(-ere) en aménagement

Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1238707009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la Politique de participation citoyenne de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a adopté le 17 janvier 2022 sa Politique de participation citoyenne en matière d'urbanisme. Son adoption a permis depuis à l'arrondissement de faire preuve de transparence dans les dossiers qui lui sont soumis et de continuer à communiquer de manière efficace avec les citoyens. Les citoyens intéressés ont eut l'occasion de se faire entendre pour des projets particuliers de construction (PPCMOI) et des demandes de modifications au règlement de zonage grâce à la plate-forme de consultation en ligne *Cocoriko* .

Les actes assujettis à la Politique participation citoyenne sont :

- 1° Tout projet de construction qui engendre une modification réglementaire concernant les usages principaux autorisés dans une zone, y compris un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation en vertu du règlement les usages conditionnels ;
- 2° Tout projet de construction qui engendre une modification réglementaire modifiant les constructions principales relatives à une marge, hauteur, densité ou un usage autorisés dans une zone ;
- 3° Toute résolution par laquelle l'arrondissement accorde une autorisation à l'égard d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour lequel une des dispositions prévues à la grille des spécifications déroge au règlement de zonage ou de lotissement ; et
- 4° Toute modification du chapitre d'arrondissement contenue dans le plan d'urbanisme faisant l'objet d'un Programme particulier d'urbanisme (PPU) dont l'initiative relève de l'arrondissement.

L'arrondissement souhaite modifier la Politique afin d'y soustraire tout projet d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Sommaire décisionnel numéro 1219155006**

Résolution CA22 29 0031 - Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2022
QUE la politique de participation citoyenne de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

élaborée par la direction – Développement du territoire et études techniques, jointe à la présente pour en faire partie intégrante, soit adoptée tel que soumise.

DESCRIPTION

Il est proposé d'ajouter à la *section 6 Actes assujettis* l'article suivant:

14.1 Tout projet d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8), n'est pas assujetti à la politique de participation citoyenne.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 123,1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)*, une disposition qui vise à permettre la réalisation d'un projet d'habitation destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 10).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de politique de participation citoyenne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-05-18

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233050005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le procès-verbal du comité de circulation et sécurité routière du 2 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le comité de circulation et sécurité routière a tenu une rencontre le 2 mai 2023. Le procès-verbal sera approuvé par le conseil d'arrondissement, et par le fait même le conseil d'arrondissement accepte les conclusions et recommandations du Comité permettant ainsi de modifier l'Annexe « A » du Règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds et du Règlement 98-596 régissant le stationnement sur les voies publiques de l'ancienne Ville de Roxboro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces recommandations visent la sécurité des utilisateurs du réseau routier de l'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD
secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Chantal BRISSON
c/d ing.infr@arrond.pierrefonds/roxboro

Le : 2023-05-16

IDENTIFICATION Dossier # :1233840003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-63 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter la définition de «Préau» dans le but de permettre les préau sans la présence d'un bâtiment principal pour certains usages de type communautaires (P).

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'optique de diversifier son offre récréative et de disposer de nouvelles installations à sa population, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite aménager une scène devant l'amphithéâtre à gradin naturel. Le parc de Deauville se distingue pour son accessibilité et sa complémentarité des installations présentes sur ce site. La mise en place d'un abri de parc monopente, composé d'une structure en acier et d'un toit métallique servira d'emplacement pour des activités culturelles modérées ou pour des activités libres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage afin de permettre les préaux dans les parcs en absence d'un bâtiment principal (Chalets).

JUSTIFICATION

En vertu du règlement de zonage, les préaux utilisé à des fins d'agrément ou pour y présenter des activités de loisirs de culture ou de divertissement ne seraient pas permis dans les parcs de la Ville sans la présence d'un chalet. Ce type d'équipement de plus en plus utilisé pour des fins de présentation de spectacles occasionnellement, est un équipement très apprécié par la population. Il est également un équipement qui permet aux usagers de s'abriter temporairement en cas d'intempéries.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement: 5 juin 2023
Consultation publique: 21 juin 2023
Adoption du second projet de règlement: Séance spéciale fin juin
Avis public de la tenue d'un registre: juin 2023
Adoption du règlement : 7 août 2023
Entrée en vigueur mi-août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-05

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique JACOB
directeur(trice) d'arr. (arr. > 60 000)

IDENTIFICATION

Dossier # :1232155014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de madame Louise Leroux au poste de directrice des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe et lui accorder les dépenses de fonction et allocation reliées à son poste. La nomination sera effective à la date de signature des instances

CONTENU**CONTEXTE**

Un processus de recrutement a été administré pour le comblement du poste de directeur des relations avec les citoyens, services administratifs et greffe.

Le comité de sélection était composé de monsieur Dominique Jacob, directeur d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, Carmela Gentile du service des ressources humaines ainsi que Nathalie Vaillancourt, directrice d'arrondissement de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.

Madame Leroux a réussi toutes les étapes de ce processus.

Madame Louise Leroux cumule plus de vingt ans d'expérience dans des postes de direction. Elle a également agi comme chargé de cours à HEC Montréal pendant 8 ans et détient de titre de coach professionnelle certifiée.

À travers son parcours, madame Leroux s'est démarquée par sa capacité d'adaptation et d'apprentissage, sa polyvalence et son professionnalisme.

La date d'entrée en fonction est le mardi 20 juin 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis seront détaillés dans l'intervention financière.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une nomination.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Dominique JACOB
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-05-29

IDENTIFICATION

Dossier # :1239728014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 mai 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime POWELL
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Louis TREMBLAY
Directeur développement du territoire et
études techniques

Le : 2023-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)